



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Août 2025

Vue d'ensemble de la victimisation des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal

Vue d'ensemble de la victimisation des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal

Août 2025

Analyse de données et rédaction :

Maxime Raulet, Analyste et chargé de projets

Révision linguistique et mise en page :

Marie-Claude Cabana, directrice des communications

Solal Holtz, analyste

Régine Gardès, eMBA, Traductrice agréée, T3W

Direction scientifique :

Michelle Côté, Ph. D., Conseillère scientifique

Avec la participation financière de :



et



Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535, avenue du parc, 4^e étage

Montréal (Québec)

H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© CIPC, 3^e trimestre 2025

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce portrait chiffré, réalisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) avec l'appui du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Ville de Montréal, documente les réalités spécifiques vécues par les femmes et les filles dans l'agglomération de Montréal. Fondé sur les données policières du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) pour les années 2018 à 2022, il propose une lecture par type d'infractions, par espace de vie et selon certaines caractéristiques sociodémographiques des victimes.

Entre 2018 et 2022, le nombre de femmes et de filles victimes d'un crime contre la personne a augmenté d'environ 20 %. En 2022, plus de 12 600 femmes et filles ont été victimes d'un crime contre la personne dans l'agglomération, représentant 47 % de l'ensemble des victimes recensées. La surreprésentation des femmes est marquée dans certaines infractions, notamment les agressions sexuelles (89 % des victimes), les contacts sexuels (83 %) et le harcèlement criminel (71 %). Par ailleurs, 37 % des femmes et des filles sont victimes de violences conjugales. Ces données révèlent que la victimisation des femmes et des filles est fortement associée à des contextes relationnels de proximité, souvent dans des espaces privés.

Plus de la moitié des infractions subies par des femmes surviennent en milieu privé (résidence de la victime ou d'un proche). Les espaces publics ouverts (p.ex. rues, parcs), concentrent environ 20 % des infractions, tandis que le cyberespace émerge comme un lieu de victimisation croissant, notamment par la diffusion non consensuelle d'images intimes et le harcèlement en ligne.

L'analyse territoriale fait ressortir certaines disparités : les arrondissements de Ville-Marie, Montréal-Nord et Montréal-Est présentent des taux particulièrement élevés de victimisation féminine, alors que d'autres territoires affichent des taux plus modérés. Ces écarts reflètent l'influence combinée de facteurs socioéconomiques, démographiques et environnementaux sur l'exposition à la violence.

Ces constats soulignent l'importance d'adopter une approche de prévention sensible au genre, articulée autour de : (1) la protection et le soutien des victimes ; (2) la détection précoce des situations à risque ; (3) la mobilisation conjointe des acteurs institutionnels, communautaires et citoyens ; (4) l'intégration systématique du cyberespace dans les stratégies de prévention ; (5) des interventions adaptées aux groupes d'âge.

À travers ces données, le rapport invite à actualiser les politiques publiques de sécurité et de prévention de la violence envers les femmes et les filles, afin de bâtir une agglomération plus sécuritaire, inclusive et équitable.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
Le Centre international pour la prévention de la criminalité	6
Objectif du portrait chiffré de la criminalité	6
Mise en contexte et mandat.....	7
L'agglomération de Montréal.....	8
CADRE D'ANALYSE	8
Approche par espace de vie.....	8
Sécurité urbaine	9
Mise en garde et détails méthodologiques de l'analyse quantitative	12
Limites de l'analyse quantitative	12
MÉTHODOLOGIE	13
Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives	13
CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA VICTIMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, DE 2018 À 2022.....	14
Dispositions générales	14
Lieux.....	29
Profil des victimes de sexe féminin	32
Sommaire du portrait chiffré de la victimisation des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal.....	43
CONSTATS, PISTES DE SOLUTION ET RECOMMANDATIONS	45
BIBLIOGRAPHIE.....	47
ANNEXES	53
Annexe 1 : Infractions liées aux catégories des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété	53
Annexe 2 : Lexique	55
Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé	61
Annexe 4 : L'approche par espace de vie	61
Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières	62
Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitatives	63
Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières.....	64

LISTE DES CARTES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Carte 1 : Cartographie des lieux où se sont produits des crimes contre la personne touchant des femmes et des filles, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Tableau 1 : Femmes et filles, dont le sexe a été enregistré, victimes de crimes contre la personne, par arrondissement et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Tableau 2 : Écart entre le lieu de résidence et le lieu des crimes contre la personne commis sur des victimes de sexe féminin, agglomération de Montréal, 2022

Tableau 3 : Nombre de victimes et taux d'infractions selon le sexe, par catégorie d'infractions contre la personne, province de Québec, 2022p (données provisoires)

Graphique 1 : Évolution du nombre de victimes de crimes contre la personne dont le sexe a été enregistré, par sexe, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 2 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes féminines dont le sexe a été enregistré, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 3 : Les dix crimes contre la personne les plus fréquents commis sur des femmes et des filles, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 4 : Pourcentage de victimes de crime contre la personne, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 5 : Répartition des victimes d'infractions sexuelles, selon leur sexe, Montréal (Québec), 2021 et 2022

Graphique 6 : Crimes contre la personne commis sur des femmes et des filles selon les principales catégories d'infraction, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 7 : Pourcentage des femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été enregistré, par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 8 : Pourcentage des femmes et des filles victimes de crimes contre la personne, selon le lieu du crime et pour lesquelles l'âge et le sexe ont été enregistrés, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 9 : Femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été enregistré, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 10 : Évolution du nombre de femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont l'âge et le sexe ont été enregistrés, par catégorie d'âge, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 11 : Nature de la relation entre les femmes et les filles et l'auteur présumé du crime contre la personne, selon l'âge de la victime, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 12 : Taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) chez les victimes dont l'âge a été enregistré, par tranche d'âge, province de Québec, 2022p

Graphique 13 : Proportion de femmes de 18 ans et plus qui déclarent avoir subi au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, par région administrative, au Québec, entre 2021 et 2022

Graphique 14 : Types de crimes contre la personne commis sur des femmes et des filles dont l'âge et le sexe ont été enregistrés, agglomération de Montréal, 2022

INTRODUCTION

Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est un centre de ressources et un forum international unique d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. L'action du CIPC vise à promouvoir la prévention de la criminalité, à encourager l'utilisation de pratiques inspirantes et à soutenir des échanges internationaux fructueux entre les pays et les villes, le système judiciaire et les organisations de la société civile.

Le CIPC collabore régulièrement avec plusieurs grandes villes canadiennes dans la réalisation de diagnostics locaux de sécurité (DLS), l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et l'évaluation de projets de prévention de la criminalité.

Le CIPC s'acquitte de son mandat principalement des quatre façons suivantes :

- En consolidant les connaissances mondiales et en surveillant les tendances internationales en matière de délinquance, de criminalité et de prévention.
- En approfondissant les connaissances, notamment grâce à l'élaboration d'outils et d'analyses comparatives de certains problèmes, ainsi que par la publication d'un rapport international bisannuel sur les tendances et les perspectives en prévention de la criminalité.
- En favorisant l'échange d'informations grâce à l'organisation de colloques internationaux, de conférences, de séminaires, de formations pratiques et de rencontres d'experts.
- En apportant une assistance technique sur le terrain, en faisant un suivi et en rendant des avis consultatifs sur divers projets.

Objectif du portrait chiffré de la criminalité

L'expérience du CIPC démontre l'importance cruciale d'un portrait chiffré de la criminalité, dont l'objectif premier consiste à faire état des infractions ayant eu lieu sur le territoire au cours des dernières années afin d'offrir des pistes de solution concrètes arrimées aux réalités du milieu.

Le portrait chiffré de la criminalité est construit à partir d'analyses thématiques par espace de vie, tout en intégrant l'intersectionnalité des enjeux et en veillant à ce que les stratégies de prévention jouent un rôle structurant.

Prenant en compte l'ensemble des crimes contre la personne commis sur des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal, le présent rapport a pour objectif de présenter les caractéristiques, les configurations et les tendances de victimisation et de les analyser afin de fournir aux autorités publiques un outil de planification stratégique reposant, entre autres, sur les données policières du ministère de la Sécurité

publique du Québec (programme DUC 2.2). Ce rapport vise à cibler les besoins et les mesures à privilégier pour mettre en œuvre des interventions préventives adéquates en matière de sécurité urbaine.

Le présent rapport se divise en deux sections principales. La première section comporte une analyse détaillée des statistiques de la criminalité fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec (programme DUC 2.2). Cette section vise à mieux comprendre les schémas de violence différenciés par sexe en identifiant les tendances, les caractéristiques sociodémographiques des victimes, les types d'infractions rapportées, ainsi que les contextes géographiques et relationnels dans lesquels ces crimes sont commis.

Dans la deuxième section, nous avons présenté une synthèse des observations de la première partie et formulé des recommandations ciblées visant à renforcer les initiatives de prévention et de sécurité pour les résidentes de l'agglomération de Montréal.

Mise en contexte et mandat

Ce travail s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités d'analyse locale en matière de sécurité urbaine par la diffusion de données segmentées par sexe et par âge. Le Laboratoire en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (LabSU Montréal) a été implanté en 2020 en tant que levier pour la sûreté locale. Il a permis le développement et l'arrimage d'un réseau d'acteurs clés engagés dans le renforcement de la sécurité et de l'inclusion communautaire. Dans le cadre de ce partenariat, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal a confié au CIPC le mandat de mieux outiller les décideurs, chercheurs et acteurs de première ligne pour la mise en œuvre de politiques publiques et d'actions en sécurité urbaine et à soutenir les arrondissements de la Ville de Montréal.

Ce rapport bénéficie également du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), dont le financement rend possible l'approfondissement et la contextualisation des analyses statistiques, tout en renforçant la portée stratégique. Cet appui contribue à la production de portraits fiables et comparables, qui soutiennent les efforts concertés de prévention et d'amélioration du sentiment de sécurité au sein de l'Agglomération de Montréal.

Tenant compte du fait qu'une analyse exhaustive des enjeux et des réalités du territoire réalisée en amont rend possible la proposition de recommandations spécifiques de prévention à mettre de l'avant pour un territoire donné, la Ville de Montréal a mandaté le CIPC pour l'accompagner dans la réalisation d'un portrait chiffré de la victimisation des femmes et des filles.

La lecture de ce portrait permet non seulement de documenter l'ampleur et la nature de la victimisation, mais aussi de mettre en lumière les inégalités de genre qui se manifestent dans les formes, les lieux et les dynamiques relationnelles de ces infractions. Cette analyse appelle à une réponse coordonnée, fondée sur des données probantes, pour prévenir les récidives, accompagner les victimes et réduire durablement la violence basée sur le genre sur le territoire montréalais.

L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal est un territoire central du Québec métropolitain qui se distingue par sa densité urbaine, sa diversité démographique et son influence majeure sur les plans économique, social et culturel. Elle a été constituée le 1^{er} janvier 2002 à la suite des fusions municipales, avant de faire l'objet d'une reconfiguration partielle en 2006. Elle se compose aujourd'hui de 16 municipalités comprenant la Ville de Montréal ainsi que 15 villes liées, telles que Côte-Saint-Luc, Westmount, Montréal-Est ou encore Mont-Royal (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025).

Située sur l'île de Montréal et bordée par le fleuve Saint-Laurent, l'agglomération fait partie de la région administrative de Montréal, la plus populeuse du Québec avec 2 200 807 habitants en 2024 (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025). À elle seule, l'agglomération de Montréal regroupe plus du quart de la population du Québec. Elle s'étend sur une superficie de 498 km² (Statistique Canada, 2022), combinant une grande variété de milieux de vie allant des quartiers centraux fortement urbanisés aux secteurs résidentiels périphériques.

CADRE D'ANALYSE

Approche par espace de vie

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité au Canada recense plus de 64 types de lieux dans lesquels des actes criminels peuvent se produire. À partir de cette liste, nous avons fait un premier regroupement et répertorié les éléments géographiques par espace de vie. Les résultats de cette analyse sont présentés à l'annexe 4 du présent rapport.

Ce rapport propose une analyse de la criminalité dans les quartiers urbains à partir d'une approche fondée sur les espaces de vie.

Selon Di Méo (1991 : 362), le concept d'« espace de vie » désigne « l'espace fréquenté par chacun de nous, avec ses lieux attractifs, ses nœuds autour desquels se construit l'existence individuelle : le logis, la maison, les lieux de travail et de loisirs... C'est l'espace concret du quotidien ». Cette approche facilite la mobilisation des services municipaux, en les incitant à adapter leurs interventions en fonction des réalités propres à chaque milieu de vie, et favorise l'engagement communautaire, en valorisant les savoirs ancrés dans l'expérience vécue des habitants et leur participation active à la mise en œuvre collective de solutions locales. En ce sens, cette approche encourage une gouvernance de proximité, fondée sur la coresponsabilité entre institutions, citoyens et organismes du milieu.

L'analyse présentée dans le présent rapport porte sur cinq espaces de vie liés à des lieux à vocation sociale et institutionnelle (cf. annexe 4) :

- Les espaces de vie privés
- Les espaces publics fermés
- Les espaces publics ouverts
- Le milieu scolaire
- Le cyberespace

Au cours de la dernière année, le cyberespace s'est imposé de manière durable dans les espaces de vie et en fait désormais partie intégrante. Il se retrouve dans les espaces de vie privés, dans les milieux scolaires ainsi que dans les espaces publics ouverts ou fermés qui ont un accès à cet espace virtuel grâce à une connexion internet.

Cette approche axée sur les espaces de vie met l'accent sur les lieux fréquentés par les citoyens où diverses formes de violence peuvent se manifester, dans une perspective de coordination des ressources et d'arrimage des services aux défis spécifiques du terrain. Par ailleurs, cette approche offre l'avantage de proposer des solutions adaptées aux contextes particuliers, tout en offrant la possibilité d'intervenir de manière plus exhaustive en s'attaquant aux fondements mêmes des vulnérabilités sous-jacentes. En résumé, l'approche centrée sur les espaces de vie se distingue par son caractère à la fois pragmatique et global, procurant ainsi un cadre favorable à une intervention efficace et concertée.

Sécurité urbaine

La sécurité urbaine est un concept très vaste qui renvoie à une série de tendances interrelées, mais distinctes : la criminalité, la violence, le sentiment de sécurité et la cohabitation pacifique, entre autres. Pour faciliter la compréhension de rapport, nous avons retenu la définition suivante de l'expression « sécurité urbaine » :

Actions des divers acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, service de police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective : absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans les divers milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents (CIPC, 2011, p. 21).

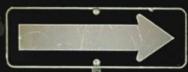
En ce qui concerne l'expression « prévention du crime », l'Organisation des Nations Unies propose la définition suivante :

« [...] comprend des stratégies et des mesures pour chercher à prévenir les crimes et leurs effets potentiellement néfastes sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en agissant sur leurs multiples causes » (CIPC, 2007, p. 10).

Ce concept fait notamment référence à un processus axé sur l'amélioration de la sécurité au sein d'une ville ou d'une municipalité. Pour cela, la contribution de la population et des autres acteurs du milieu est

mise en commun afin de prévenir les évènements nuisibles à la sécurité de leur communauté. Ces mesures de prévention sont constituées d'un ensemble de gestes préventifs et non répressifs qui visent la réduction de la criminalité, en agissant sur les causes, soit les circonstances et le milieu dans lequel les délits sont commis ou qui prédisposent à des actes criminels (CIPC, 2010).

FANAGO PIZZA



Mise en garde et détails méthodologiques de l'analyse quantitative

Depuis plusieurs années, le CIPC analyse les données des services de police en vue de réaliser des portraits quantitatifs. Les données proviennent des actes déclarés enregistrés par les services de police du Canada. Dans le présent rapport, les données sont finalisées pour les années 2018 à 2022.

Pour une interprétation précise des données policières, il est essentiel de considérer avec discernement et prudence les enjeux présentés à l'annexe 5 du présent rapport :

- Seule l'infraction la plus grave d'un évènement est comptabilisée, ce qui peut réduire l'étendue des infractions multiples.
- Les données concernant les victimes et les auteurs inconnus (non identifiés) sont souvent incomplètes, notamment en ce qui concerne le sexe et l'âge.
- Certaines catégories de crimes, entre autres les crimes « sans victime » (p. ex., la prostitution et la vente de drogues), sont sous-représentées.

Limites de l'analyse quantitative

Dans le présent rapport, nous présentons une analyse quantitative des crimes commis et subis dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Il convient toutefois d'apporter une certaine nuance dans le traitement et l'analyse des statistiques relatives aux actes criminels enregistrés par les services de police. Des informations plus détaillées se trouvent à l'annexe 6 du présent rapport. Il est important de prendre en considération ce qui suit :

- Les données policières reflètent davantage les activités des services de police que la criminalité réelle, en raison du « chiffre noir » que représentent les crimes non signalés.
- L'influence des mouvements sociaux et des campagnes de sensibilisation, comme le mouvement #MoiAussi, peut fausser l'interprétation des tendances observées dans les signalements.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les données doivent être interprétées avec prudence, faute de recul suffisant.
- Par souci de protection de la vie privée, les données excluent les récidives et ne permettent pas d'analyser les infractions lorsque les totaux sont inférieurs à cinq.

MÉTHODOLOGIE

Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives

Le CIPC propose l'adoption d'une méthodologie quantitative pour l'analyse des données policières fournies par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Segmentées selon la tranche d'âge et le sexe des victimes, ces données permettent de dégager les tendances observées en lien avec les crimes contre la personne. Pour en apprendre davantage sur les infractions dans chacune des catégories, consulter l'annexe 1 du présent rapport. Il convient de préciser qu'une fois transmises par le MSP, les données sur la criminalité ont été soumises à plusieurs étapes préparatoires avant analyse, présentées à l'annexe 7.

Dans les chapitres suivants, nous mettons l'accent sur les crimes contre la personne, qui incluent les catégories des infractions pouvant entraîner la mort, des infractions sexuelles, des voies de fait, des infractions entraînant une perte de liberté, des actes de menaces ou de violence et des infractions relatives au proxénétisme et à l'obtention de services sexuels. Pour en apprendre davantage sur les infractions se rattachant à chacune des catégories, veuillez-vous référer à l'annexe 1 du présent rapport.

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA VICTIMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, DE 2018 À 2022

Dispositions générales

Cette étude repose sur les données policières du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), en particulier sur le fichier recensant le nombre de victimes de crimes contre la personne¹ dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Comme pour les auteurs présumés, une même affaire criminelle peut être associée à plusieurs victimes.

L'exploitation de ces données permet d'établir le profil des victimes et de dégager les tendances suivantes pour la période étudiée :

- Entre 2018 et 2022, **117 215 victimes** de crimes contre la personne, dont le sexe a été enregistré dans l'intégralité des cas, ont été recensées dans l'agglomération de Montréal.
 - Parmi celles-ci, **57 293 victimes sont des femmes**. Elles représentent 48,9 % de l'ensemble des victimes pendant cette période.
- Pour l'année 2022 uniquement, **26 586 victimes** de crimes contre la personne ont été enregistrées, représentant 22,7 % de l'ensemble des victimes recensées entre 2018 et 2022.
 - Parmi les victimes de 2022 dont le sexe a été enregistré, **12 612 sont des femmes**, soit 47,4 % du total annuel.

Il est possible de contextualiser ces résultats grâce aux données sociodémographiques du plus récent recensement canadien de 2021 (Statistique Canada, 2021), selon lesquelles l'agglomération de Montréal compte 1 020 465 femmes (50,9 %) et 983 805 hommes (49,1 %). Même si elles constituent une légère majorité de la population montréalaise, comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement sous-représentées parmi les victimes recensées de crimes contre la personne enregistrées par le service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

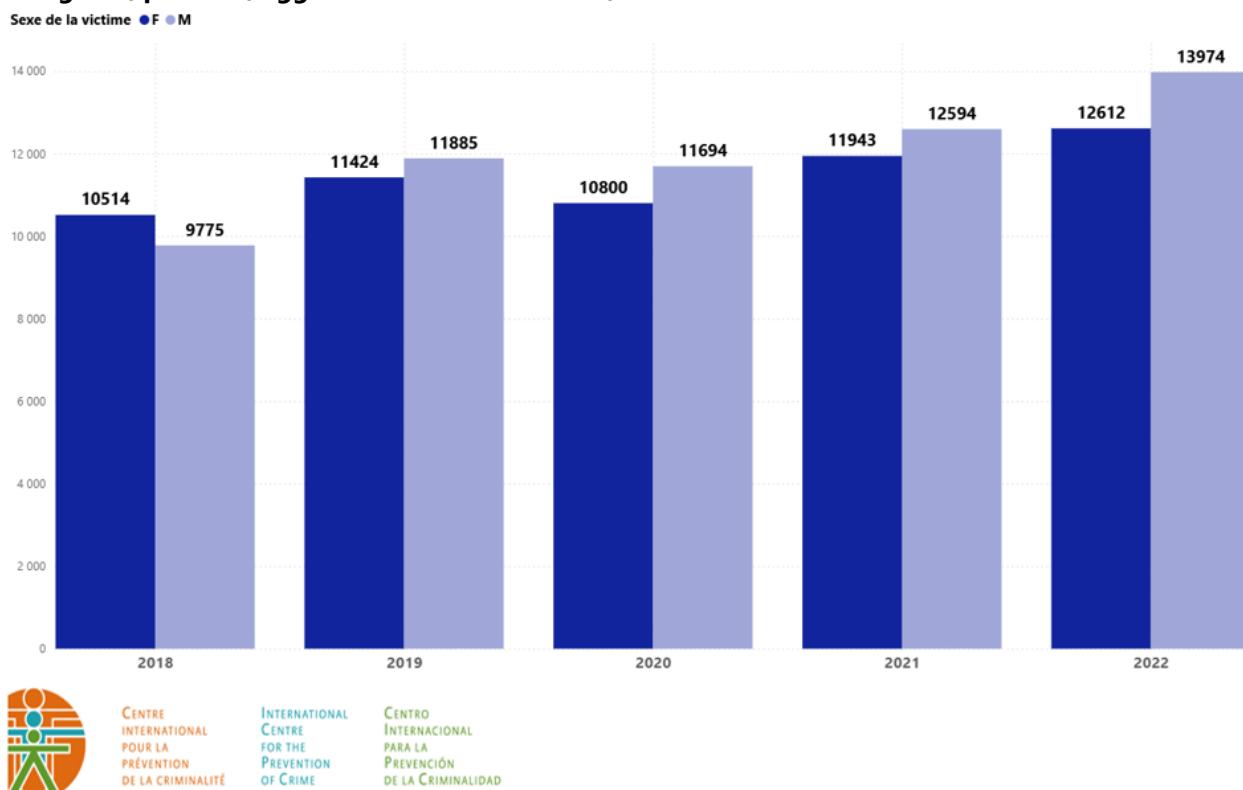
L'écart relatif entre le profil démographique et le profil des victimes doit être interprété avec prudence. En effet, ces résultats peuvent traduire certaines différences dans les types d'infractions subies, dans les signalements ou encore dans les contextes d'exposition au risque, selon le sexe.

De plus, il est essentiel de souligner que ces données ne reflètent qu'une partie de la réalité. En effet, selon l'enquête sociale générale réalisée en 2019 par Statistique Canada, « seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles [au Canada] ont rapporté à la police le crime qu'elles ont subi » (Gouvernement du

¹ Dans le cadre des crimes contre la propriété, les personnes lésées ne sont pas comptabilisées comme des victimes dans les bases de données criminelles, mais comme des « parties plaignantes ». Contrairement aux crimes contre la personne, qui permettent d'identifier une victime directe, les infractions contre les biens sont généralement signalées par les propriétaires ou les détenteurs légitimes des biens affectés. D'autres mises en garde et limites concernant l'analyse des crimes contre la propriété sont présentées aux annexes 5 et 6 du présent rapport.

Canada, 2021). Les données du Programme DUC relatives aux infractions sexuelles et d'autres infractions déclarées par la police sont donc susceptibles de sous-estimer le phénomène de la violence envers les femmes et les filles (Conseil du statut de la femme, 2025). Ces limitations peuvent influencer l'analyse globale de l'incidence de certains crimes et des configurations des relations sociales observées dans l'agglomération de Montréal.

Graphique 1 : Évolution du nombre de victimes de crimes contre la personne dont le sexe a été enregistré, par sexe, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemet des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Entre 2018 et 2022, le nombre de femmes et filles victimes de crimes contre la personne a augmenté de 20 % dans l'agglomération de Montréal. Cette tendance à la hausse est également observable chez les victimes de sexe masculin, dont le nombre a connu une hausse de 43 % au cours de la même période. Ces hausses sont comparables à celles constatées à l'échelle provinciale, bien que l'augmentation soit plus marquée dans l'agglomération de Montréal (ministère de la Sécurité publique, 2024).

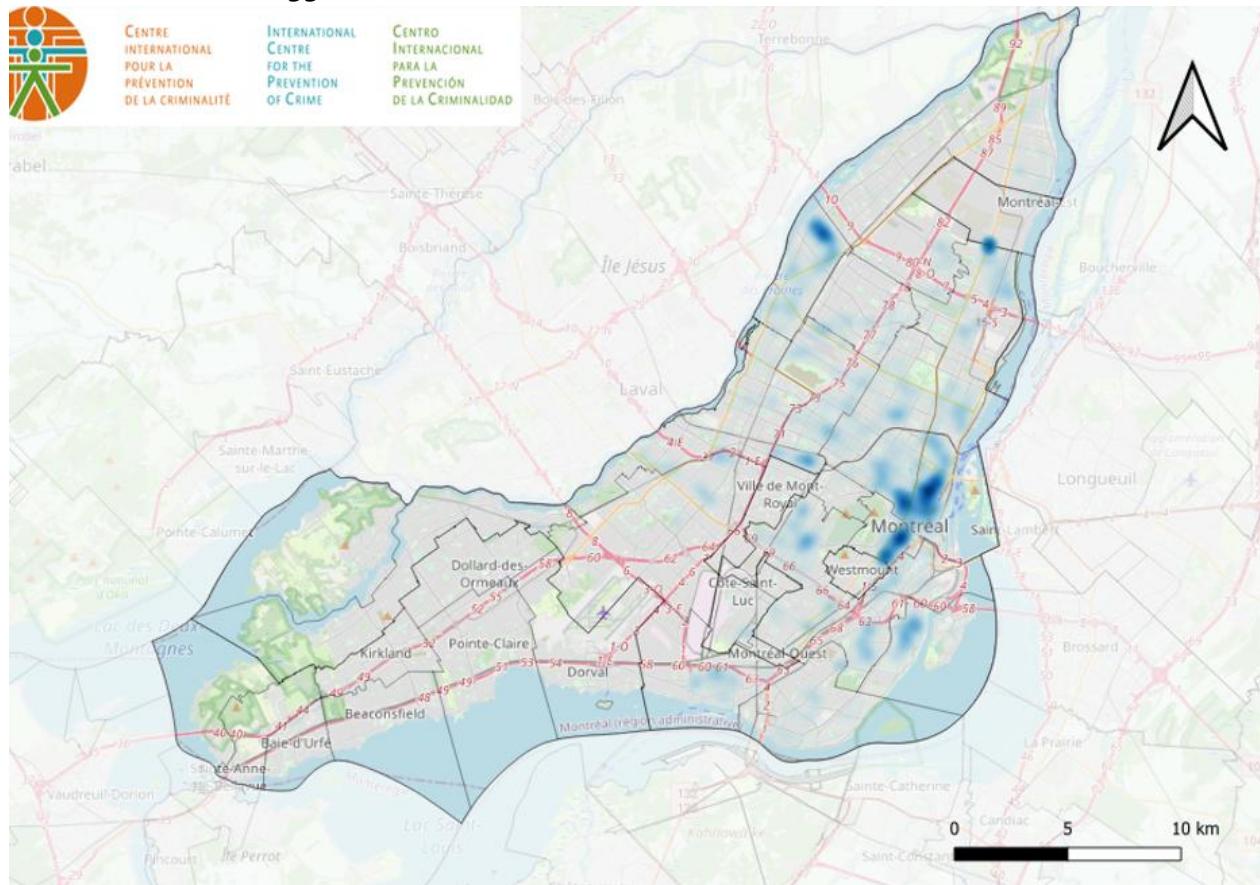
À l'échelle de la province de Québec, en 2022, les victimes de crimes contre la personne sont plus souvent des femmes (taux de 1 197 par 100 000 habitants, comparativement à 1 113 par 100 000 habitants pour les hommes) (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Du côté des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal, nous observons une augmentation entre 2018 et 2019 (+8,6 %), suivie d'un recul modéré entre 2019 et 2020 (-5,4 %), puis d'un retour à la

hausse entre 2020 et 2022 (+16,7 %). Il est à noter que, pour la période analysée, les victimes de sexe féminin ont été plus nombreuses que celles de sexe masculin uniquement en 2018.

Même si cette variable n'est pas l'unique facteur d'explication, les variations observées coïncident avec le début du confinement attribuable à la pandémie de COVID-19. Dans son rapport sur la criminalité publié en 2022, le CIPC constate que les mesures sanitaires ont probablement entraîné des répercussions sur la criminalité en milieu urbain (CIPC, 2022). Les exigences gouvernementales en matière de confinement et d'interdiction de rassemblement pourraient expliquer le faible nombre de crimes contre la personne signalés à la police en 2020. En effet, la diminution des interactions entre les victimes potentielles et les auteurs présumés a diminué le risque de crimes contre la personne. Toutefois, certains types de crimes contre la personne ont vu leur risque d'occurrence augmenter, notamment les cas de violence intrafamiliale et conjugale (INSPQ, 2020).

Carte 1 : Cartographie des lieux où se sont produits des crimes contre la personne touchant des femmes et des filles, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

La carte des points chauds permet de visualiser les lieux où des crimes contre la personne touchant des victimes de sexe féminin ont été signalés entre 2018 et 2022.

Nous observons une concentration notable des victimes de sexe féminin dans les arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Est et de Montréal-Nord. Ces secteurs ont en commun plusieurs caractéristiques structurelles susceptibles d'amplifier l'exposition à la victimisation. Par exemple, l'arrondissement de Ville-Marie, qui comprend le centre-ville de Montréal, se caractérise par une forte densité résidentielle, une grande mixité sociale et une importante fréquentation quotidienne en raison de la concentration d'emplois, de services, de pôles de transport et d'activités de loisirs (Ville de Montréal, 2025). Cette configuration de mobilité urbaine expose davantage les femmes et les filles qui ne résident pas dans ces arrondissements à des situations de vulnérabilité dans les espaces publics ouverts et fermés, notamment en soirée ou dans les zones moins surveillées (Le Bigot, 2022). Compte tenu de cette mobilité, l'interprétation des liens entre les facteurs de risque pour les résidents et du nombre d'actes criminels commis dans ces secteurs doit être abordée avec discernement.

Les arrondissements de Montréal-Nord et de Montréal-Est affichent également un haut degré de précarité en matière de logement et des disparités dans l'accès aux ressources communautaires et aux services de soutien psychosocial (Hoodstock et al., 2023). Ces facteurs peuvent contribuer à la fois à l'augmentation de la fréquence des situations de violence vécues dans les milieux de vie privés et à la restriction des capacités de signalement ou de recours aux institutions (INSPQ, 2025).

D'autres points chauds sont recensés de façon plus ponctuelle dans plusieurs zones de l'agglomération, notamment à proximité de la rue Sainte-Catherine, du boulevard Saint-Laurent, du boulevard Langelier et de l'avenue George-V. De manière générale, ces zones de concentration sont situées majoritairement dans l'est de l'île de Montréal marquée par une densité urbaine importante, une précarité sociale et économique plus prononcée et un pourcentage élevé de ménages à faible revenu, comparativement à l'ouest de l'île, comme le démontre l'indice de défavorisation matérielle et sociale développé par l'INSPQ² (INSPQ, 2023).

² Cet indice permet de mesurer les inégalités tant sur le plan économique que dans les relations entre les divers groupes de personnes dans l'agglomération de Montréal, comparativement aux données recensées pour la province de Québec. Largement utilisées au Québec, ces données reposent sur six indicateurs permettant d'évaluer les indices de défavorisation d'une population. En effet, pour mieux comprendre les disparités socioéconomiques qui influencent directement les conditions de vie des résidents et les horizons qui se dessinent pour eux, il est essentiel d'étudier des facteurs comme le faible niveau de scolarisation, les revenus limités et l'isolement social, souvent corrélés à une augmentation des comportements déviants ou criminels. L'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) est un outil fiable pour l'analyse de ces disparités. Il comprend deux dimensions principales : une composante matérielle et une composante sociale :

- « La dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire et ayant comme conséquence un manque de ressources matérielles (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu) ».
- La dimension sociale [de l'IDMS] renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté (évaluée par le fait de vivre seul, d'être dans une situation de monoparentalité ou d'être séparé, divorcé ou veuf) (INSPQ, 2023).

Tableau 1 : Femmes et filles, dont le sexe a été enregistré, victimes de crimes contre la personne, par arrondissements et villes liées, agglomération de Montréal, 2022

Arrondissements et Villes liées	Femmes victimes de crimes contre la personne en 2022	Taux de victimisation pour 1000 habitants en 2022	Femmes victimes d'infractions sexuelles en 2022	Taux de victimisation en 2022	Femmes victimes de voies de fait en 2022	Taux de victimisation en 2022	Femmes victimes d'actes de menaces ou de violences en 2022	Taux de victimisation en 2022	Femmes victimes d'infractions entraînant une perte de liberté en 2022	Taux de victimisation en 2022	Femmes victimes d'infractions contre personne et réputation en 2022	Taux de victimisation en 2022
Montréal-Est	145	33,0	93	21,2	30	6,8	15	3,4	s.o.	s.o.	7	1,6
Ville-Marie	1181	11,3	195	1,9	624	5,9	323	3,1	24	0,2	12	0,1
Montréal-Nord	794	9,0	98	1,1	490	5,5	184	2,1	19	0,2	s.o.	s.o.
Lachine	349	7,5	41	0,9	204	4,4	100	2,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	970	6,9	134	1,0	525	3,7	279	2,0	23	0,2	8	0,1
Dorval	132	6,8	29	1,5	71	3,7	30	1,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sud-Ouest	546	6,5	80	0,9	303	3,6	147	1,7	12	0,1	s.o.	s.o.
Agglomération de Montréal	12612	6,3	1856	0,9	6989	3,5	3421	1,7	243	0,1	80	0,0
Plateau-Mont-Royal	651	6,2	113	1,1	320	3,0	196	1,9	19	0,2	s.o.	s.o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	887	6,1	112	0,8	523	3,6	224	1,5	18	0,1	9	0,1
Anjou	259	6,0	39	0,9	151	3,5	66	1,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
LaSalle	449	5,5	58	0,7	251	3,1	132	1,6	6	0,1	s.o.	s.o.
Verdun	373	5,3	51	0,7	203	2,9	110	1,6	8	0,1	s.o.	s.o.
Sainte-Anne-de-Bellevue	26	5,2	7	1,4	12	2,4	7	1,4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rosemont-La Petite-Patrie	729	5,1	116	0,8	376	2,7	230	1,6	21	0,1	s.o.	s.o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	875	5,1	111	0,7	524	3,1	221	1,3	12	0,1	6	0,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	540	5,0	91	0,8	240	2,2	195	1,8	8	0,1	s.o.	s.o.
Ahuntsic-Cartierville	659	4,9	93	0,7	356	2,6	180	1,3	11	0,1	8	0,1
Saint-Léonard	378	4,8	33	0,4	232	2,9	104	1,3	6	0,1	s.o.	s.o.
Saint-Laurent	444	4,5	81	0,8	243	2,4	110	1,1	9	0,1	s.o.	s.o.
Pierrefonds-Roxboro	298	4,2	31	0,4	181	2,6	80	1,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	75	4,0	13	0,7	38	2,0	19	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Pointe-Claire	131	3,9	16	0,5	71	2,1	43	1,3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Côte-Saint-Luc	126	3,7	12	0,3	81	2,3	30	0,9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dollard-Des Ormeaux	133	2,7	25	0,5	69	1,4	38	0,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mont Royal	52	2,5	10	0,5	18	0,9	23	1,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Westmount	48	2,4	13	0,7	22	1,1	11	0,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Kirkland	44	2,3	7	0,4	27	1,4	10	0,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Outremont	53	2,2	13	0,5	23	0,9	17	0,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beaconsfield	36	1,9	7	0,4	13	0,7	16	0,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Baie-D'Urfe	6	1,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Hampstead	10	1,4	s.o.	s.o.	5	0,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Montréal-Ouest	6	1,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le tableau 1 présente une analyse comparative des femmes et des filles victimes de crimes contre la personne en 2022, selon les arrondissements et villes liées de l'agglomération de Montréal, lorsque le lieu du crime et le sexe de la victime sont connus. Les taux sont exprimés pour 1 000 habitants³, à partir des données du recensement de 2021 de Statistique Canada. En 2022, 12 612 femmes et filles ont été victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération, ce qui correspond à un taux global de 6,3 victimes pour 1 000 habitants.

Les trois arrondissements affichant les taux les plus élevés sont Montréal-Est (33 victimes de sexe féminin pour 1 000 habitants), Ville-Marie (11,3) et Montréal-Nord (9), ce qui traduit une importante concentration de la victimisation dans des secteurs présentant à la fois des vulnérabilités sociales (INSPQ, 2023), une

³ Les taux de crimes sont le rapport entre le nombre de délits déclarés à la police et la population, pour 1 000 habitants. Ces indicateurs permettent de comparer le nombre d'infractions commises par année et par territoire. La formule de calcul des taux est la suivante : le nombre d'infractions enregistré divisé par la population visée et multiplié par 1 000. La provenance des victimes n'est pas prise en considération dans le calcul. Ainsi, dans les secteurs dans lesquels les déplacements urbains sont nombreux, comme dans l'arrondissement de Ville-Marie, la tendance est que les taux de criminalité sont plus élevés que dans les autres quartiers, puisqu'un important pourcentage des personnes mises en cause dans un crime ne réside pas dans ces secteurs (cf. tableau 2).

densité d'activités et un accès parfois inégal aux ressources de prévention et de protection contre la criminalité (Ville de Montréal, 2025).

Parmi l'ensemble des infractions enregistrées, les voies de fait sont la catégorie la plus fréquente, avec un taux de 3,5 victimes de sexe féminin pour 1 000 habitants. À l'opposé, les infractions contre la personne et la réputation⁴ affichent les taux les plus bas, pratiquement nuls.

Il convient de préciser que les données policières ne permettent qu'en partie de saisir l'ampleur des infractions portant atteinte à la réputation en raison de l'aspect discret de ce crime, souvent passé sous silence par les victimes. Il est également important de souligner que les meurtres et tentatives de meurtre constituent des crimes violents relativement rares (CIPC, 2022). Les conflits relationnels et les drames au sein du cercle familial sont les causes les plus courantes d'actes criminels entraînant la mort.

⁴ Nous tenons à apporter des précisions à propos des infractions comprises dans la vaste catégorie intitulée « Infractions contre la personne et la réputation », dont le titre nous semble peu approprié. En effet, cette catégorie englobe les infractions relatives à l'obtention de services sexuels contre rétribution, aux avantages matériels tirés d'un service sexuel, ainsi que les délits de proxénétisme et de publicité de services sexuels.

Tableau 2 : Écart entre le lieu de résidence et le lieu des crimes contre la personne commis sur des victimes de sexe féminin, agglomération de Montréal, 2022

Arrondissements et Villes liées	Nombre de victimes de sexe féminin résidant dans l'arrondissement en 2022	Nombre de victimes de sexe féminin enregistrées dans l'arrondissement en 2022	Pourcentage d'écart entre le lieu de résidence et le lieu de l'infraction	Écart entre le lieu de résidence et le lieu de l'infraction
Agglomération de Montréal	10 203	11 395	12%	1 192
Ville-Marie	636	1 181	86%	545
Plateau-Mont-Royal	508	651	28%	143
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	857	970	13%	113
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	787	875	11%	88
Montréal-Est	60	145	142%	85
Dorval	78	132	69%	54
Pointe-Claire	85	131	54%	46
Saint-Laurent	398	444	12%	46
Rosemont-La Petite-Patrie	698	729	4%	31
Ahuntsic-Cartierville	620	649	5%	29
Montréal-Nord	780	794	2%	14
Sainte-Anne-de-Bellevue	13	26	100%	13
Saint-Léonard	365	378	4%	13
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	876	887	1%	11
Westmount	38	48	26%	10
Mont-Royal	43	52	21%	9
Outremont	45	53	18%	8
Lachine	343	349	2%	6
Verdun	369	373	1%	4
Anjou	257	259	1%	2
Senneville	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Côte-Saint-Luc	125	126	1%	1
Dollard-Des Ormeaux	133	133	0%	0
Kirkland	45	44	-2%	-1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	76	75	-1%	-1
Baie-D'Urfé	8	6	-25%	-2
Beaconsfield	41	36	-12%	-5
Sud-Ouest	551	546	-1%	-5
Hampstead	16	10	-38%	-6
Montréal-Ouest	12	6	-50%	-6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	554	540	-3%	-14
Pierrefonds-Roxboro	317	298	-6%	-19
LaSalle	469	449	-4%	-20



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PRÉVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitements des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Il convient également d'analyser l'incidence de la mobilité urbaine sur ces données. Plusieurs victimes peuvent avoir été agressées dans des lieux dans lesquels elles ne résident pas, mais qu'elles fréquentent pour le travail, les études ou les services.

Les données de ce tableau révèlent un écart important entre l'arrondissement de résidence des victimes de sexe féminin et l'arrondissement dans lequel l'infraction a été enregistrée par la police. À l'échelle de l'agglomération, en 2022, nous observons une augmentation de 1 194 cas d'infraction ayant eu lieu dans un arrondissement différent de celui dans lequel la victime réside.

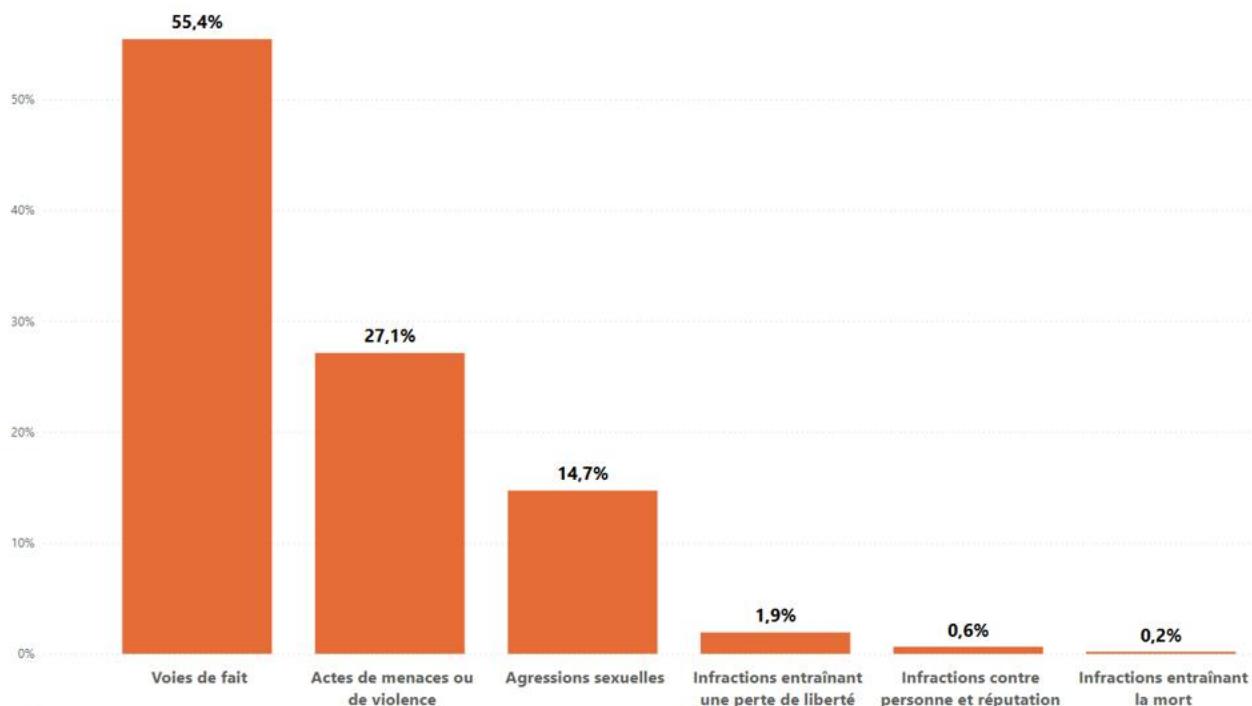
Les arrondissements de Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve affichent des écarts notables, ce qui suggère que ces zones voient converger chaque jour un nombre important de femmes (lieux de travail, d'études, de loisirs ou d'accès à des services), ce qui expose les non-résidentes de ces arrondissements à un risque accru de victimisation.

Il convient également de faire la distinction entre les lieux de vie privés et les lieux de résidence. En effet, certaines agressions peuvent survenir dans des lieux de vie privés qui ne sont pas le lieu de résidence de la victime, par exemple, au domicile d'un ami, d'une connaissance rencontrée dans un bar ou d'un partenaire occasionnel. Tous les actes de violence dans des espaces de vie privés ne sont pas nécessairement des actes de violence intrafamiliale, ce qui rend plus complexe l'analyse des situations de victimisation féminine dans les espaces de vie privés élargis.

Cette mobilité contribue à une concentration ponctuelle des actes de violence dans des lieux de passage à forte affluence, souvent situés dans les secteurs centraux, comme l'arrondissement Ville-Marie ou à proximité d'axes de transport majeurs (Ville de Montréal, 2025).

Cette distinction entre le lieu de résidence et le lieu de l'infraction met en lumière la nécessité d'adapter les politiques locales de prévention aux configurations de mobilité urbaine, ce qui impose de poursuivre la réflexion au sujet des stratégies de sécurité territoriale en privilégiant les usages réels des espaces plutôt que la seule domiciliation.

Graphique 2 : Pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes féminines dont le sexe a été enregistré, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

En 2022, les catégories d'infractions les plus fréquemment enregistrées parmi les femmes et les filles victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal sont les voies de fait, les actes de menaces ou de violence, ainsi que les infractions sexuelles⁵.

Les voies de fait représentent la principale catégorie d'infractions commises sur des victimes de sexe féminin (55,4 %), soit plus d'une personne sur deux. Viennent ensuite les actes de menaces ou de violence (27,1 %), suivis par les infractions sexuelles (14,7 %). Même si certains écarts notables subsistent, cette répartition concorde avec les tendances observées à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024).

À l'échelle de la province de Québec, les femmes et filles victimes de voies de fait représentent 49 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin, les victimes de menaces ou d'actes de violence constituent 26,6 % d'entre elles, tandis que les infractions sexuelles représentent 19,9 % des cas (ministère de la Sécurité publique, 2024). Ainsi, la proportion d'infractions sexuelles enregistrées dans l'agglomération de Montréal apparaît plus faible comparativement à la moyenne provinciale (cf. tableau 3), ce qui traduit des configurations territoriales propres à l'agglomération sur les plans des signalements, de la prévention ou des interventions.

De plus, selon les données policières colligées en 2021, les femmes de l'agglomération de Montréal sont en plus forte proportion victimes d'agressions sexuelles (147,1 victimes par 100 000 personnes) et d'autres infractions sexuelles (49,9 victimes par 100 000 personnes) que les hommes. Plus précisément, dans l'agglomération de Montréal, les femmes sont plus de six fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir été victimes d'infractions sexuelles (197 victimes par 100 000 personnes comparativement à 31,6 victimes par 100 000 personnes pour les hommes), mais moins nombreuses comparativement à l'ensemble des résidentes du Québec (233,7 victimes par 100 000 personnes) (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

⁵ À des fins de clarification des éléments présentés dans les sections suivantes, nous tenons à faire une distinction importante. Lorsque nous abordons le sujet des agressions sexuelles, il est important de distinguer clairement l'infraction spécifique « agression sexuelle » (code 1330) qui fait partie de la grande catégorie des infractions intitulées « agressions sexuelles ». Cette même catégorie comprend une grande variété d'infractions à caractère sexuel, notamment les agressions sexuelles, l'incitation à un contact sexuel, l'exploitation sexuelle, le voyeurisme, l'inceste, etc. Par conséquent, lorsque nous faisons référence à cette grande catégorie, nous la désignons toujours comme la « grande catégorie des agressions sexuelles » ou les « infractions sexuelles ».

Tableau 3 : Nombre de victimes et taux d'infractions selon le sexe, par catégorie d'infractions contre la personne, province de Québec, 2022p (données provisoires)

Catégories d'infractions	Femmes			Hommes		
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux
Homicide	26	23,4	0,6	85,0	76,6	2,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	14	46,7	0,3	16,0	53,3	0,4
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	50	24,5	1,2	154,0	75,5	3,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	25 463	45,6	586,3	30 327	54,4	696,7
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	6 839	89,2	157,5	828	10,8	19,0
Autres infractions d'ordre sexuel	3 495	82,5	80,5	742	17,5	17,0
Enlèvement ou séquestration	988	78,3	22,8	274	21,7	6,3
Vol qualifié ou extorsion	1 421	28,4	32,7	3 588	71,6	82,4
Harcèlement criminel	5 112	73,3	117,7	1 864	26,7	42,8
Menaces	7 300	43,2	168,1	9 594	56,8	220,4
Autres	1 267	56,1	29,2	990	43,9	22,7
Infractions contre la personne	51 975	51,7	1 197	48 462	48,3	1 113

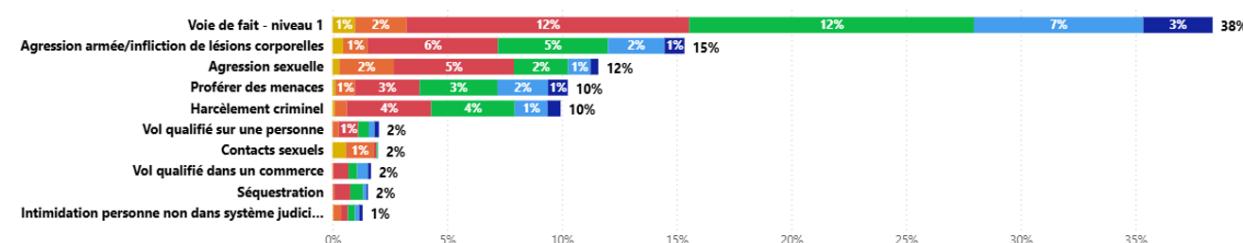
Source : ministère de la Sécurité publique : Données du Programme DUC 2.2.

À l'échelle provinciale, les femmes et les filles constituent la majorité des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d'autres infractions à caractère sexuel, ainsi que d'enlèvement, de séquestration et de harcèlement criminel (ministère de la Sécurité publique, 2024). Les victimes de sexe féminin représentent en moyenne plus des trois quarts des infractions rapportées dans cette catégorie. En termes absolus, les femmes sont d'abord victimes de voies de fait, suivies d'agressions sexuelles et de menaces.

Du côté des victimes de sexe masculin, les voies de fait constituent également la forme de violence la plus fréquente. Toutefois, les menaces constituent la deuxième catégorie d'infractions la plus répandue, suivie des vols qualifiés et des extorsions, une tendance moins prononcée du côté des victimes de sexe féminin (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 3 : Les dix crimes contre la personne les plus fréquents commis sur des femmes et des filles, agglomération de Montréal, 2022

Catégorie d'âge de la victime ● 0 – 11 ● 12 – 17 ● 18 – 30 ● 31 – 45 ● 46 – 60 ● 61 et plus



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemet des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Une majorité des victimes de sexe féminin dont l'âge est connu ont subi des voies de fait de niveau 1 (38 %). Plus d'une victime sur dix a subi une agression sexuelle⁶ (12 %) et un nombre comparable a rapporté des cas de harcèlement criminel, de menaces ou d'agressions armées. Ces résultats illustrent la pluralité des formes de violence, qui sont récurrentes et multidimensionnelles. Pour une définition détaillée de ces infractions, voir à l'annexe 2 du présent rapport.

Le graphique démontre une tendance particulièrement préoccupante chez les adolescentes entre 12 et 17 ans et les filles plus jeunes : les agressions sexuelles semblent aussi fréquentes que les voies de fait de niveau 1. Ces résultats contrastent avec les observations faites dans les autres groupes d'âge, ce qui illustre que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux violences à caractère sexuel.

À l'échelle de la province de Québec, la répartition des victimes par tranche d'âge révèle que les infractions à caractère sexuel touchent également de manière disproportionnée les personnes n'ayant pas encore atteint la majorité. En effet, le taux de victimisation dans la catégorie des autres infractions sexuelles est considérablement plus élevé chez les jeunes que chez les adultes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6). Cette situation est en partie attribuable au fait que plusieurs infractions définies par le Code criminel s'appliquent spécifiquement aux mineurs, notamment les contacts sexuels, le leurre, la corruption d'enfants ou encore les ententes ou arrangements portant sur des infractions sexuelles envers des enfants.

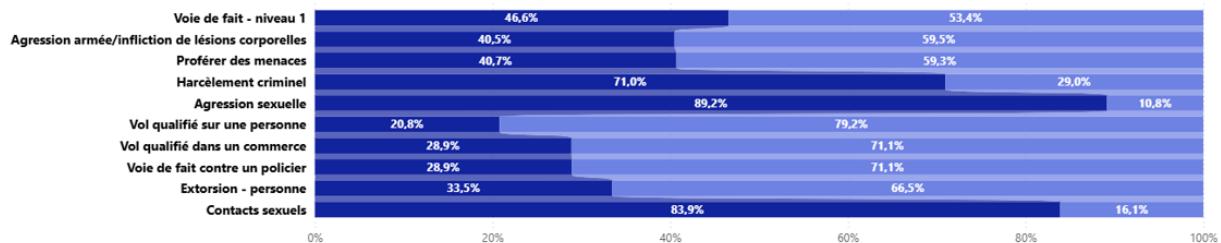
En 2022, les taux de victimisation d'infraction sexuelle les plus élevés ont été observés chez les jeunes entre 12 et 14 ans (582,7 pour 100 000 habitants) ainsi que dans la tranche des 15 à 17 ans (237,5 pour 100 000 habitants). À eux seuls, les 12 à 14 ans représentent 39,4 % de l'ensemble des victimes d'autres infractions sexuelles, soit 1 655 victimes recensées (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6 et tableau 12).

En effet, selon le ministère de la Sécurité publique (2024a), en 2022, les jeunes entre 12 et 19 ans étaient les plus touchés par les agressions sexuelles. À l'échelle de la province de Québec, le taux des agressions sexuelles dans la tranche des 15 à 17 ans était de 566,2 agressions pour 100 000 jeunes, suivis d'un taux de 429,5 dans la tranche des 12 à 14 ans, alors que le taux global pour l'ensemble des tranches d'âge était de 88,2 (ministère de la Sécurité publique, 2024a ; graphique 4).

⁶ Il est également important de noter qu'entre 2013 et 2022, les agressions sexuelles ont représenté entre 62 et 71 % des infractions sexuelles déclarées par la police chaque année. Pour les infractions commises envers des femmes, cette proportion varie entre 64 et 73 % (MSP, 2024b).

Graphique 4 : Pourcentage de victimes de crime contre la personne, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2022

Sexe de la victime ● F ● M



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

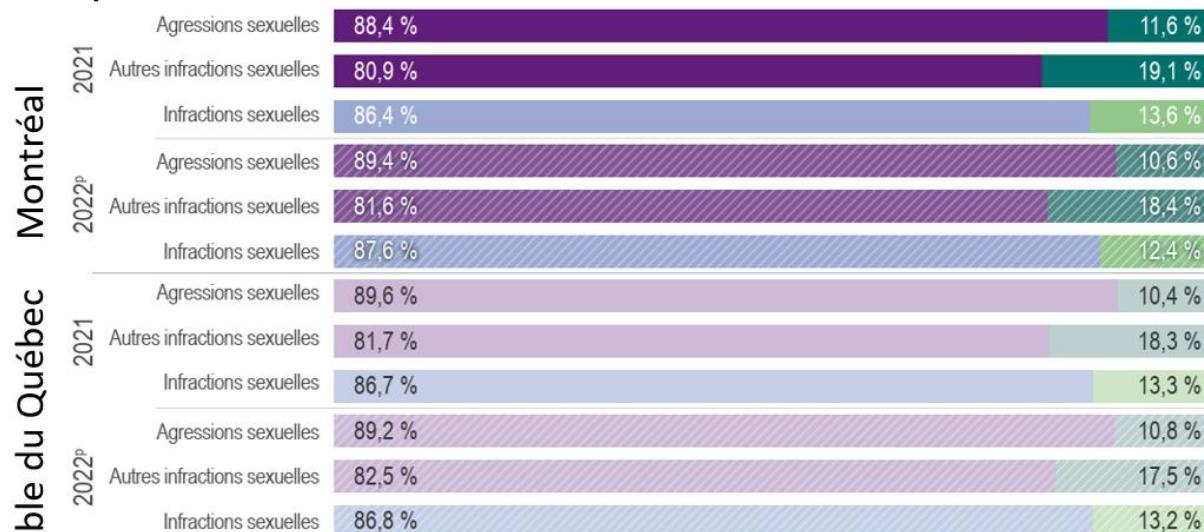
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

L'analyse du nombre de victimes de crimes contre la personne dont le sexe a été enregistré met en évidence une proportion particulièrement élevée de femmes et de filles parmi les victimes de plusieurs types d'infractions. En 2022, elles constituaient 89,2 % des victimes d'agressions sexuelles, 83,9 % des victimes de contacts sexuels et 71 % des victimes de harcèlement criminel. Les données à l'échelle de la province affichent des proportions semblables (ministère de la Sécurité publique, 2024).

Graphique 5 : Répartition des victimes d'infractions sexuelles, selon le sexe, Montréal (Québec), 2021 et 2022 p



^a Le terme « agressions sexuelles » comprend trois niveaux de gravité des agressions sur le plan judiciaire (simple, armée et grave).

^b Le terme « autres infractions sexuelles » regroupe plus d'une dizaine d'infractions différentes, dont les plus fréquentes sont les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels, le leurre et la publication non consensuelle d'images intimes.

^c Le terme « infractions sexuelles » regroupe les agressions sexuelles et les autres infractions sexuelles.

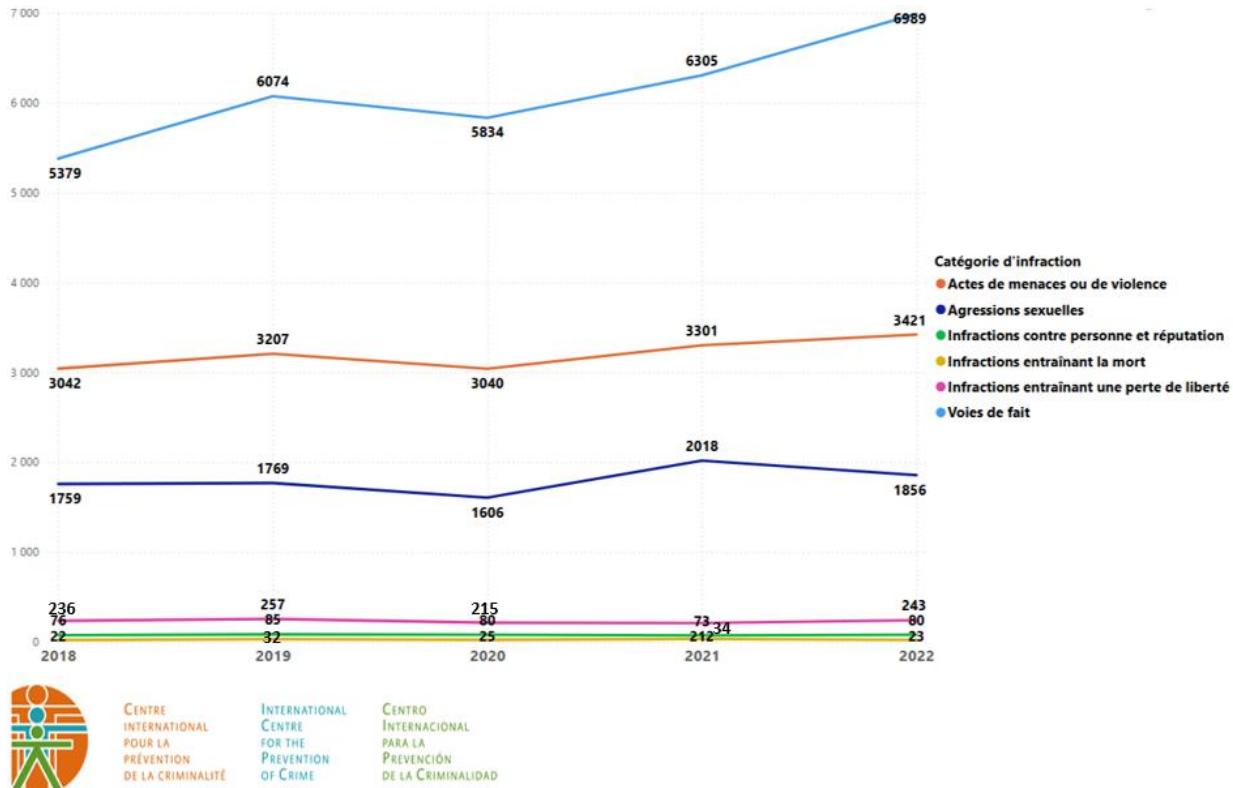
^p Données provisoires.

■ Femmes	■ Femmes (total ^c)	■ Femmes	■ Femmes (total ^c)
■ Hommes	■ Hommes (total ^c)	■ Hommes	■ Hommes (total ^c)

Source : Secrétariat à la condition féminine, 2024 ; ministère de la Sécurité publique. Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2). Diffusé par l'Institut de la statistique du Québec.

En 2021, les résidentes de Montréal demeurent les principales victimes d'agressions sexuelles (88,4 %) et des autres infractions sexuelles (80,9 %), comparativement aux victimes de sexe masculin (11,6 % et 19,1 %). Plus précisément, les femmes victimes d'agressions sexuelles à Montréal sont plus de sept fois et demi plus nombreuses que les hommes, alors que les femmes victimes d'autres infractions sexuelles sont plus de quatre fois plus nombreuses que les hommes (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

Graphique 6 : Crimes contre la personne commis sur des femmes et des filles selon les principales catégories d'infraction, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique permet de suivre l'évolution des principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Toutes les catégories d'infractions ont connu une augmentation au cours de cette période. Les voies de fait ont connu la plus forte hausse (+29,9 %), suivies des menaces ou actes de violence (+12,5 %) et des infractions sexuelles (+5,5 %). Si ces tendances sont comparables à celles observées à l'échelle provinciale (ministère de la Sécurité publique, 2024), nous constatons une diminution ponctuelle des signalements entre 2019 et 2020, vraisemblablement en lien avec les effets du confinement lié à la pandémie de COVID-19 (CIPC, 2022).

L'augmentation depuis 2020 du nombre de victimes de voies de fait de sexe féminin pourrait être attribuable à l'augmentation des tensions sociales et des conflits interpersonnels. Cette progression découle de plusieurs facteurs, notamment de l'augmentation du nombre de personnes aux prises avec des problèmes

de santé mentale, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les interactions sociales et des changements observés dans les relations familiales et sociales (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

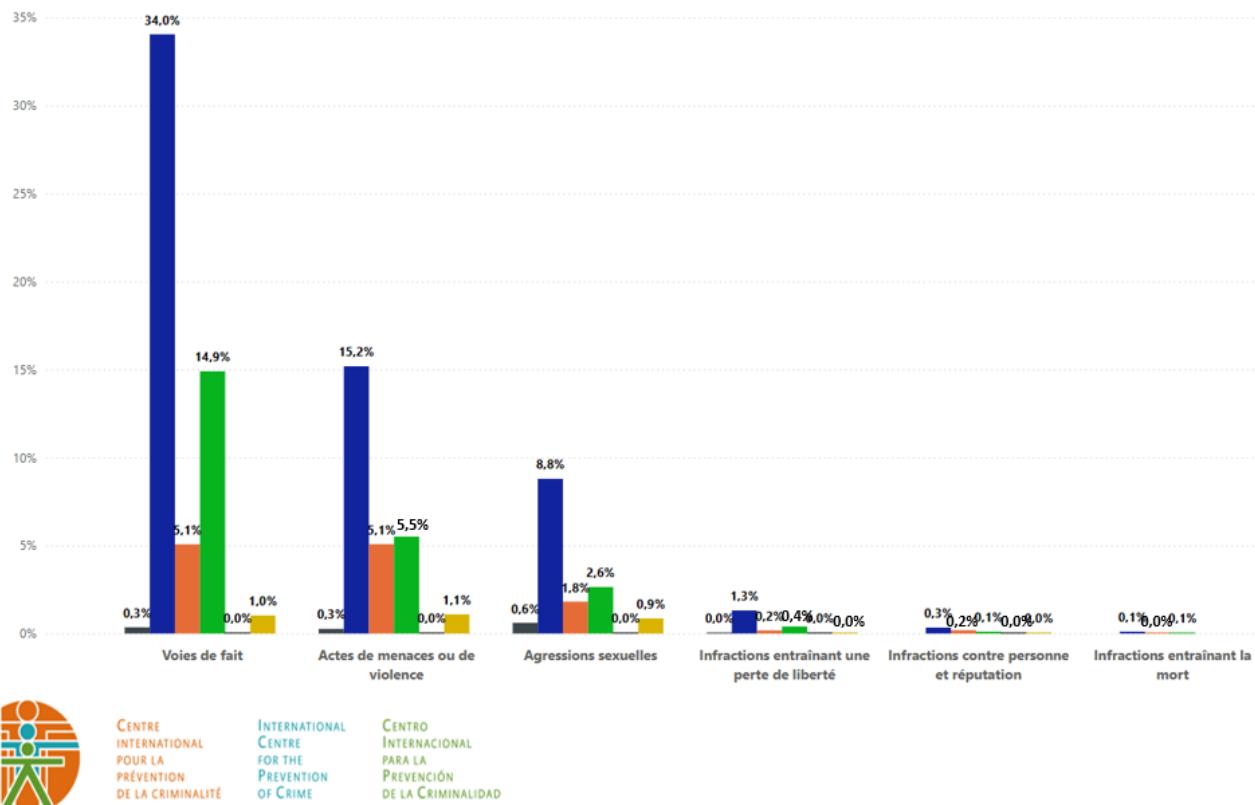
L'augmentation du nombre de victimes d'infractions sexuelles de sexe féminin, entre 2018 et 2022, peut être en partie attribuable aux changements apportés aux règles de comptabilisation du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. En effet, en 2018, une nouvelle définition des actes criminels « fondés » a été adoptée dans le but de définir les actes signalés comme étant fondés par défaut, sauf si des preuves crédibles indiquent le contraire. Cette approche davantage centrée sur les victimes a conduit à l'augmentation des cas comptabilisés comme « fondés » et à la diminution de ceux jugés « non fondés », ce qui a eu une incidence importante sur la comptabilisation du nombre d'agressions sexuelles. Avant 2018, 14 % des cas rapportés étaient jugés non fondés, mais ce pourcentage a diminué à 7 % en 2022. Ce changement s'accompagne également d'une augmentation globale des cas d'agression sexuelle déclarés à la police, avec une hausse de 38 % entre 2017 et 2022. L'augmentation du nombre d'agressions sexuelles déclarées s'explique en partie par l'augmentation du nombre d'affaires « non classées », qui a progressé de 48 % à 59 % au cours de la même période (ministère de la Sécurité publique, 2024).



Lieux

Graphique 7 : Pourcentage des femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été enregistré, par espace de vie, agglomération de Montréal, 2022

Espace de vie ● Autres ● Espace de vie privé ● Espace public fermé ● Espace public ouvert ● INCONNU ● Milieu scolaire



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre la répartition des espaces de vie dans lesquels des victimes de sexe féminin ont subi des crimes contre la personne en 2022 dans l'agglomération de Montréal, en s'appuyant sur la typologie développée par le CIPC. Dans nos rapports précédents, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberespace afin de catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Cette catégorisation se situe dans l'Annexe 4 du rapport.

Ces espaces de vie comprennent, entre autres, les espaces de vie privés qui sont le lieu où le plus grand nombre d'infractions (59,7 %) sont commises. Les espaces publics ouverts sont les lieux où 23,6 % des crimes contre la personne sont commis, suivis des espaces publics fermés (12,4 %), des milieux scolaires⁷ (3,1 %) et

⁷ Le pourcentage d'infractions en milieu scolaire est faible. Toutefois, les élèves peuvent fréquenter d'autres lieux, notamment les dépanneurs, les parcs, les espaces publics et les stationnements, dans lesquels ils peuvent également être des victimes. Rappelons que les données quantitatives présentées dans ce rapport portent sur les crimes signalés à

d'autres espaces de vie (1,2 %). Ces données mettent en lumière la prévalence des crimes contre la personne commis contre des femmes et des filles dans des espaces de vie privés et la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention et de détection dans ces lieux.

Le pourcentage de femmes et filles victimes de crimes contre la personne dans des espaces de vie privés est élevé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces statistiques. Tout d'abord, ces crimes sont souvent commis en milieu familial ou dans des contextes d'intimité, dans lesquels les relations interpersonnelles, notamment les conflits conjugaux ou les disputes familiales, sont plus susceptibles d'entraîner une escalade. Certaines agressions peuvent survenir dans des lieux de vie privés qui ne sont pas le lieu de résidence de la victime. Les victimes peuvent également être plus vulnérables dans leur espace de vie privée, en raison de l'isolement social ou de l'absence de témoins.

Même s'ils sont moins fréquents que ceux commis dans les espaces de vie privés, les crimes contre la personne perpétrés dans les espaces publics soulèvent des défis importants pour la sécurité urbaine prenant en compte le genre, car ils ont une incidence directe sur l'accès aux lieux ainsi que sur leur appropriation et leur utilisation de manière autonome par les femmes (Maillé-Abxgi, 2023). Les espaces publics ouverts cristallisent en effet de nombreuses formes de vulnérabilité propres aux femmes, notamment après la tombée de la nuit. La nuit transforme l'environnement urbain en réduisant les repères visuels, la lisibilité des lieux et le contrôle social informel, des éléments cruciaux à la perception de sécurité (Le Goff, 2011 ; Riom et al., 2015). Cette perception se révèle surtout chez les personnes âgées, dont les facultés s'affaiblissent avec l'âge, les amenant à restreindre leurs déplacements une fois la nuit tombée (Riom et al., 2015).

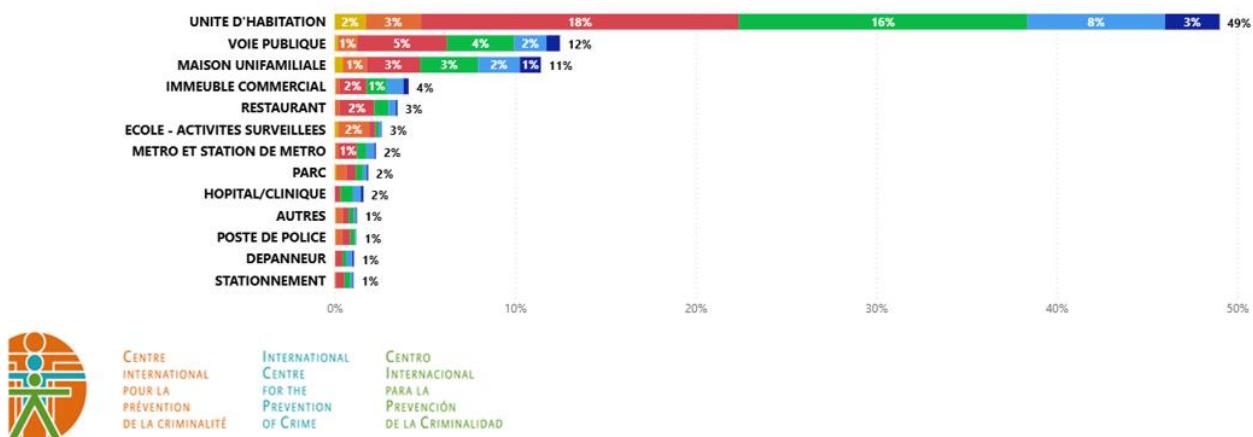
Par ailleurs, la nuit agit comme un révélateur d'inégalité dans la manière de se réapproprier les espaces publics. De nombreuses recherches démontrent qu'après la tombée du jour, les espaces publics sont davantage occupés par des personnes de sexe masculin que par des personnes de sexe féminin (Comelli, 2013). Le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes et les jeunes filles s'explique en partie par la crainte d'être importunée, agressée ou confrontée à des incivilités, surtout en l'absence de personnes susceptibles d'agir comme témoins (Comelli, 2013 ; Lapalud & Blache, 2019).

Ainsi, qu'elle soit fondée ou anticipée, l'insécurité perçue dans ces lieux peut avoir des effets tangibles sur la liberté d'action des femmes, en particulier celles qui vivent dans des quartiers moins bien desservis ou moins bien éclairés (Le Bigot, 2022).

la police. De nombreux actes de violence, comme l'intimidation (qui n'est pas forcément un acte criminel), ainsi que certaines formes de violence, sont souvent traités par les équipes internes des établissements scolaires au moyen de sanctions disciplinaires.

Graphique 8 : Pourcentage des femmes et des filles victimes de crimes contre la personne, dont l'âge et le sexe ont été enregistrés, selon le lieu du crime, agglomération de Montréal, 2022

Catégorie d'âge de la victime ● 0 – 11 ● 12 – 17 ● 18 – 30 ● 31 – 45 ● 46 – 60 ● 61 et plus



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemment des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

L'analyse de la répartition des crimes contre la personne selon les espaces de vie révèle que près de la moitié des victimes de sexe féminin (49 %) ont subi un acte de violence dans une unité d'habitation. Par ailleurs, plus d'une victime de sexe féminin sur dix a été ciblée sur la voie publique ou dans une maison unifamiliale, ce qui témoigne de l'importance de ces lieux dans les schémas de victimisation.

Ainsi, le contraste entre la visibilité relative des actes de violence dans l'espace public, souvent médiatisé et perçu comme plus aléatoire, et l'invisibilité des actes de violence dans les espaces de vie privés, pourtant majoritaires, constitue un enjeu crucial en matière de prévention de la criminalité, de sensibilisation et de politiques publiques.

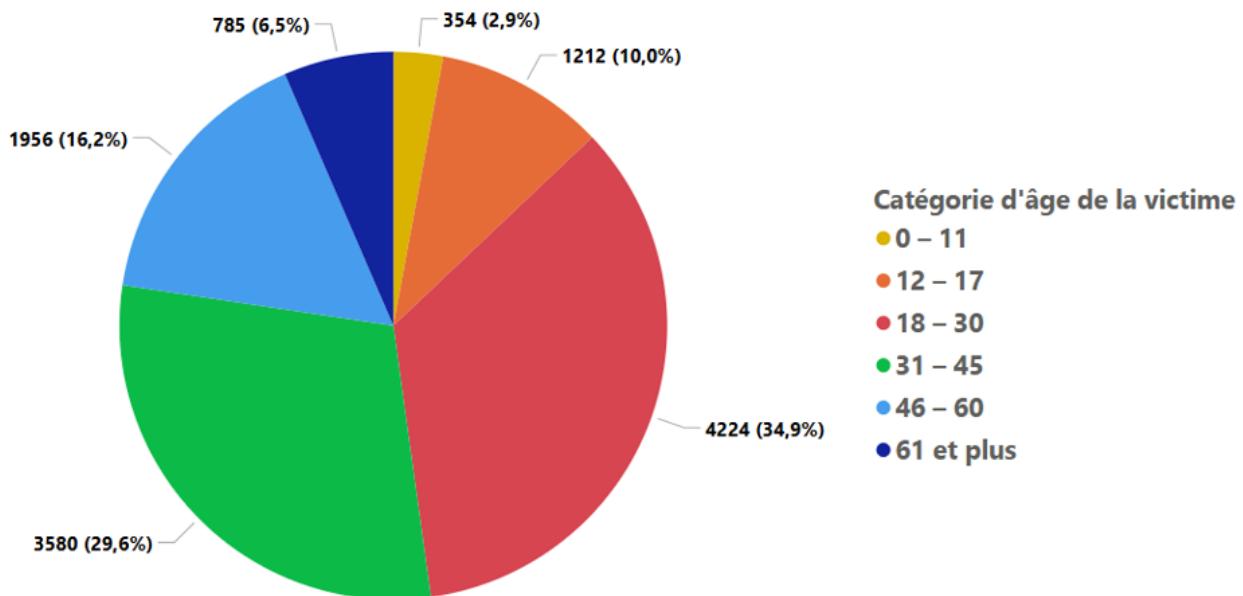
La différence entre le sentiment de peur et les situations réelles de victimisation est bien documentée en criminologie (Glowacz & Michel Born; 2017). Elle peut s'expliquer par le caractère anxiogène de certains milieux urbains ouverts dans lesquels l'anonymat, le manque d'éclairage, le faible nombre de personnes présentes sur les lieux (passants, agents de sécurité, police, personnel municipal, etc.) peuvent exacerber le sentiment d'insécurité ou de vulnérabilité, notamment parmi les personnes de sexe féminin, les personnes âgées ou les jeunes.

En revanche, bien qu'ils soient plus fréquents en contexte privé, les actes de violence intrafamiliale ou conjugale sont souvent absents des représentations sociales de l'insécurité, même si les statistiques révèlent qu'ils sont largement répandus (Déchaux & Le Pape, 2021).

Cette invisibilité sociale des actes de violence en milieu privé est aggravée par la normalisation de certains rapports de domination, par la difficulté d'en parler et par l'isolement vécu par les victimes, y compris les enfants qui en sont témoins. Non seulement la violence vécue dans le cadre familial est une atteinte à l'intégrité individuelle, elle est également un facteur structurant d'insécurité dans le parcours de vie, avec des effets cumulatifs dans le temps (Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G. et Robitaille, C., 2021).

Profil des victimes de sexe féminin

Graphique 9 : Femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été enregistré, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemet des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Pour mettre cette analyse en contexte, il est essentiel de tenir compte des données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada (2021), la population de sexe féminin de l'agglomération de Montréal se répartit comme suit :

- De 0 à 19 ans : 172 975 (49,1 % de la population de cette tranche d'âge)
- De 20 à 29 ans : 138 330 (49,5 % de la population de cette tranche d'âge)
- De 30 à 44 ans : 204 365 (49,9 % de la population de cette tranche d'âge)
- De 45 à 59 ans : 158 795 (49,1 % de la population de cette tranche d'âge)
- 60 ans et plus : 220 515 (55,5 % de la population de cette tranche d'âge)

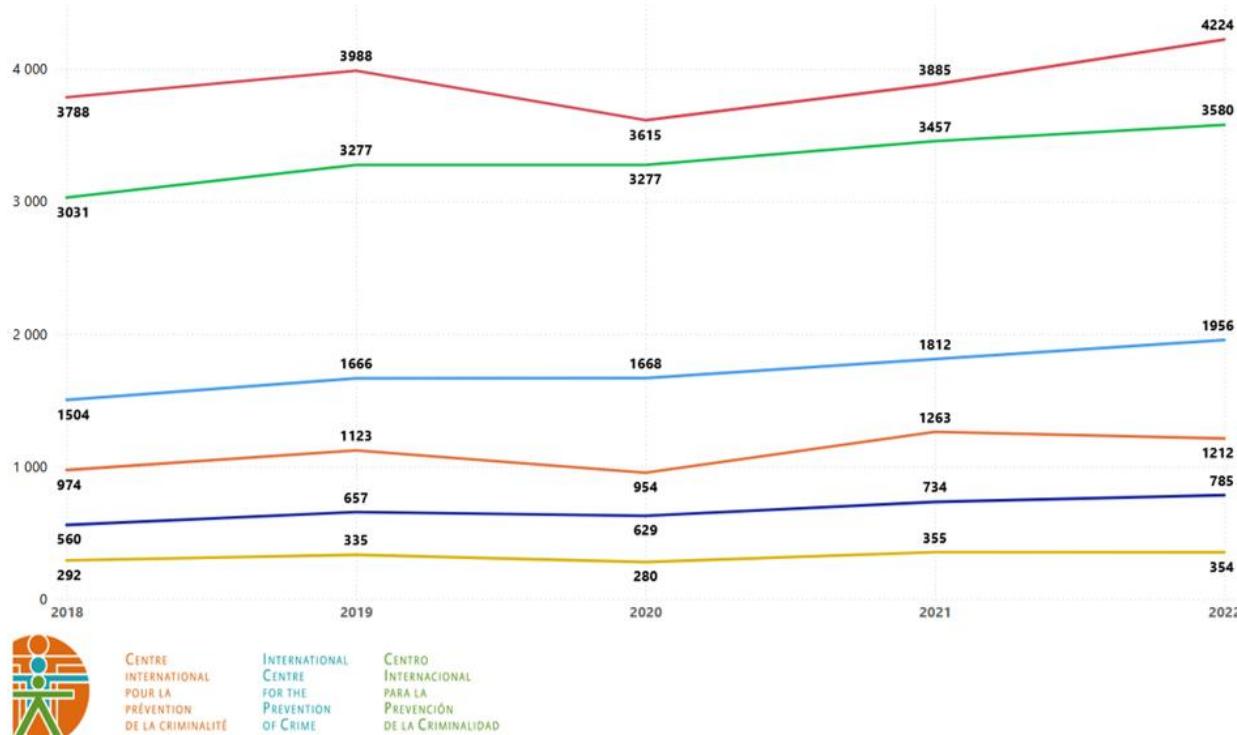
Selon les données policières du MSP, 12 111 femmes et filles victimes de crimes contre la personne dont l'âge a été enregistré ont été recensées en 2022 dans l'agglomération de Montréal. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 18 à 30 ans (34,9 %), suivie des 31 à 45 ans (29,6 %). Par ailleurs, une victime de sexe féminin sur dix (10 %) avait entre 12 et 17 ans en 2022. Ces tendances concordent avec celles recensées pour l'ensemble des victimes, tous sexes confondus dans l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Il convient toutefois de souligner que les catégories d'âge illustrées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la construction des tranches

d'âge peut influencer les pourcentages observés et la comparaison entre groupes, notamment en ce qui concerne les jeunes et les personnes aînées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs pour chacune des catégories.

Graphique 10 : Évolution du nombre de femmes et filles victimes de crimes contre la personne, dont l'âge et le sexe ont été enregistrés, par catégorie d'âge, agglomération de Montréal, 2022

Catégorie d'âge de la victime ● 0 – 11 ● 12 – 17 ● 18 – 30 ● 31 – 45 ● 46 – 60 ● 61 et plus



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemment des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Ces données illustrent une augmentation du nombre de victimes de sexe féminin dans toutes les tranches d'âge entre 2018 et 2022. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les femmes de 61 ans et plus (+40,2 %), suivies de celles de 46 à 60 ans (+30,1 %), de 12 à 17 ans (+24,4 %), de 0 à 11 ans (+21,2 %), de 31 à 45 ans (+18,1 %) et enfin de 18 à 30 ans (+11,5 %).

Concernant l'augmentation du nombre de victimes de sexe féminin de 61 ans et plus, qui constituent le groupe d'âge ayant subi l'augmentation la plus forte, elle pourrait être attribuable aux risques d'agressions ou d'abus, en raison d'une plus grande vulnérabilité physique ou émotionnelle, en particulier à cause de l'isolement social ou d'un niveau élevé de dépendance, ce qui peut accroître les risques d'exposition à des actes de violence. Les personnes aînées peuvent également être la cible de fraudes ou d'abus financiers (OMS, 2024 ; INSPQ, 2022).

Toutefois, il est utile de segmenter plus finement les tranches d'âge : le risque pour les personnes de 60 à 74 ans est encore élevé et ne devrait pas être attribué uniquement aux personnes très âgées. En effet, les adultes dans cette tranche d'âge peuvent également être victimes de maltraitance financière ou psychologique (Beaulieu et al., 2022).

À l'échelle provinciale, l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2019 (EMPAQ) indique que les personnes dans la catégorie des 60 à 74 ans sont fréquemment victimes de formes moins visibles de violence (abus financier ou émotionnel, négligence), y compris de la part de proches. Ces situations constituent souvent des actes de violence intrafamiliale non criminels, difficiles à nommer et à signaler, mais qui contribuent à un sentiment durable d'insécurité et à une perte de contrôle de sa vie au quotidien (MSSS, 2022).

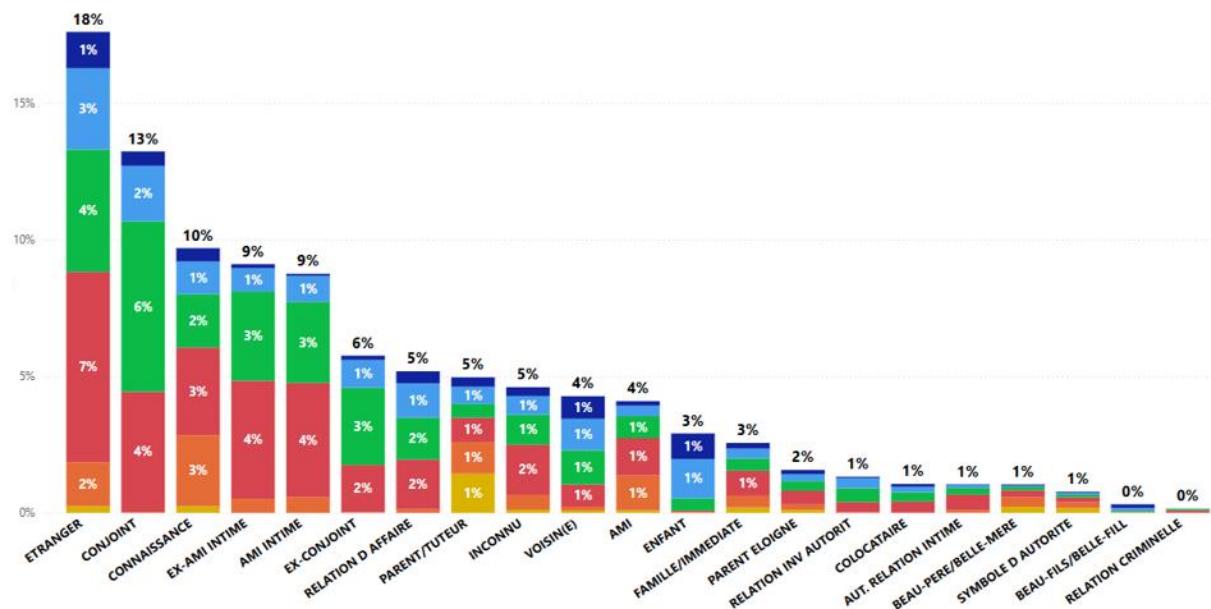
Dans la tranche des jeunes entre 12 et 17 ans, l'augmentation pourrait être attribuable à divers facteurs, comme l'augmentation de la violence en milieu familial, une pression sociale accrue ou des conflits dans les milieux scolaires et de loisirs (CIPC, 2023).

Quant aux victimes de sexe féminin dans la tranche des 0 à 11 ans, leur augmentation pourrait être attribuable à un plus grand nombre de signalements de maltraitance ou d'abus, ou encore aux changements dans la configuration des relations familiales, possiblement exacerbée par des facteurs comme l'isolement social ou des conditions de vie plus précaires à cause de l'inflation (INSPQ, 2024).

L'augmentation du nombre de victimes dans la tranche des 0 à 11 ans ne concorde pas avec les données recueillies à l'échelle de la province du Québec, qui connaît un recul particulièrement notable dans la tranche des 6 à 11 ans, avec une diminution de 9,1 % du taux de victimisation, tandis que la catégorie des 0 à 5 ans a connu une augmentation de 11,5 % en 2022 (ministère de la Sécurité publique, 2024a : tableau 12).

Graphique 11 : Nature de la relation entre les femmes et les filles et l'auteur présumé du crime contre la personne, selon l'âge de la victime, agglomération de Montréal, 2022

Catégorie d'âge de la victime ● 0 – 11 ● 12 – 17 ● 18 – 30 ● 31 – 45 ● 46 – 60 ● 61 et plus



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitemet des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre la nature de la relation entre les femmes et filles victimes de crimes contre la personne et leur agresseur, selon l'âge enregistré, dans l'agglomération de Montréal, en 2022. Une description des catégories de relation est présentée à l'annexe 3 du présent rapport.

Ce graphique illustre que la majorité des femmes et des filles victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal sont principalement ciblées par des étrangers (18 %). Par ailleurs, plus d'une infraction sur dix est commise par un conjoint (13 %) ou une connaissance (10 %).

Le profil de l'agresseur varie de manière importante selon l'âge de la victime :

- Parmi les 354 victimes de sexe féminin de 11 ans et moins, près de la moitié (49,2 %) sont victimes d'actes perpétrés par leurs parents ou tuteurs et elles représentent 1 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal.
- Parmi les 1 212 victimes de sexe féminin dans la tranche des 12 à 17 ans, dans plus d'un quart des cas, les agresseurs sont des connaissances (26 %). Ces victimes représentent 4 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal. Elles sont également victimes d'une personne étrangère (2 %) ou de parents/tuteurs (1 %).
- Pour les 4 224 victimes de sexe féminin dans la tranche des 18 à 30 ans, dans 19 % des cas, les agresseurs sont une personne étrangère. Ces victimes représentent 7 % de l'ensemble des victimes

de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal. Elles sont également victimes de leur conjoint, d'un ami intime ou d'un ex-ami intime et ces relations touchent 4 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération.

- Les 3 580 victimes de sexe féminin dans la tranche des 31 à 45 ans sont victimes de leur conjoint dans plus d'un cas sur cinq (21,1 %). Elles représentent 6 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal. Elles sont également victimes de leur ex-conjoint, de leur ami intime ou de leur ex-ami intime et ces relations touchent chacune 3 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération.
- Les 1 956 victimes de sexe féminin dans la tranche des 46 à 60 ans sont victimes d'une personne étrangère dans près d'un cas sur cinq (18,4 %). Elles représentent 3 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal. Elles sont également victimes de leur conjoint (2 %).
- En dernier lieu, les 785 victimes de sexe féminin dans la tranche des 61 ans et plus sont autant victimes d'une personne étrangère, que de leur voisin ou de leur enfant. Ces relations touchent 20 % des victimes de sexe féminin dans cette tranche d'âge et représentent chacune 1 % de l'ensemble des victimes de sexe féminin dans l'agglomération de Montréal.

Il ressort de cette analyse que les enfants sont plus nombreux à subir des actes de violence intrafamiliale, alors que les adolescentes et les adultes sont davantage confrontés à des agressions commises par des personnes étrangères ou des partenaires intimes actuels ou anciens.

Ces tendances diffèrent de celles observées pour l'ensemble des victimes de l'agglomération, tous sexes confondus (CIPC, 2025). Lorsque les victimes de sexe masculin sont prises en considération dans les statistiques, le pourcentage des infractions commises par des personnes étrangères ou non identifiables est plus élevé. Par ailleurs, les hommes sont davantage victimes d'une relation d'affaires ou d'une connaissance, et, comparativement aux victimes de sexe féminin, ils sont moins souvent ciblés par des personnes issues de leur cercle intime. En effet, dans une proportion largement majoritaire, ils sont victimes de personnes qui leur sont étrangères. Ces victimes représentaient presque une victime sur cinq (18,9 %) dans l'agglomération de Montréal en 2022. Dans un second ordre d'importance, ils peuvent être victimes d'une connaissance (5,4 %), d'une personne inconnue impossible à identifier (5 %) ou d'une relation d'affaires (3,8 %) (CIPC, 2025).

Ces variations observées selon le sexe illustrent l'importance d'intégrer une perspective genrée dans l'interprétation des schémas de victimisation, notamment en ce qui concerne les relations entre la victime et l'agresseur, un facteur central pour comprendre les contextes d'agression, les obstacles au signalement et les besoins de protection propres à chaque groupe.

Toutefois, ces variations doivent être interprétées avec prudence. En effet, les données présentées décomposent les relations familiales, conjugales et intimes en plusieurs catégories distinctes (cf. annexe 3), ce qui tend à diluer le poids des actes de violence commis dans un cadre relationnel proche. Ainsi, la proportion élevée des agressions commises par des étrangers peut, en partie, s'expliquer par la fragmentation des catégories associées aux milieux intrafamilial et conjugal.

Lorsque l'on regroupe les grandes catégories associées aux relations de proximité — soit les partenaires intimes actuels ou anciens, la famille immédiate, les autres membres de la famille et les amis ou connaissances —, celles-ci représentent une part importante de la victimisation des femmes et des filles. Plus précisément, parmi les victimes de sexe féminin dont l'âge et la relation avec l'agresseur ont été enregistrés :

- 37 % des victimes de sexe féminin sont victimes de partenaires intimes actuels ou anciens.
- 18 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'un étranger.
- 15 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'une connaissance.
- 11 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'un membre de la famille immédiate.
- 6 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'une autre relation.
- 5 % des victimes de sexe féminin sont victimes de relation d'affaires ou criminelle.
- 5 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'un inconnu (non identifié).
- 3 % des victimes de sexe féminin sont victimes d'autres membres de la famille.

Au total, ce sont donc 51 % des victimes de sexe féminin qui ont été agressées par une personne issue de leur entourage, ce qui reflète le poids prédominant des actes de violence commis dans un contexte relationnel ou familial. Ces statistiques contrastent avec le pourcentage des agressions commises par des étrangers (18 %), et confirment l'importance de poursuivre les efforts de prévention et d'intervention dans les milieux de vie privés.

Par ailleurs, il est important d'examiner attentivement les données relatives aux victimes d'actes de violence conjugale dans l'agglomération de Montréal. Dans le contexte du présent rapport, la violence conjugale est définie comme suit :

« [...] une violence qui s'exerce dans le cadre d'une relation amoureuse, qu'elle soit actuelle ou passée. Elle peut survenir dans tout type de relation intime, peu importe sa durée : personnes mariées ou unies civilement, conjoints de fait ou toute autre relation intime entre personnes de même sexe ou non. » (Éducaloi, 2025).

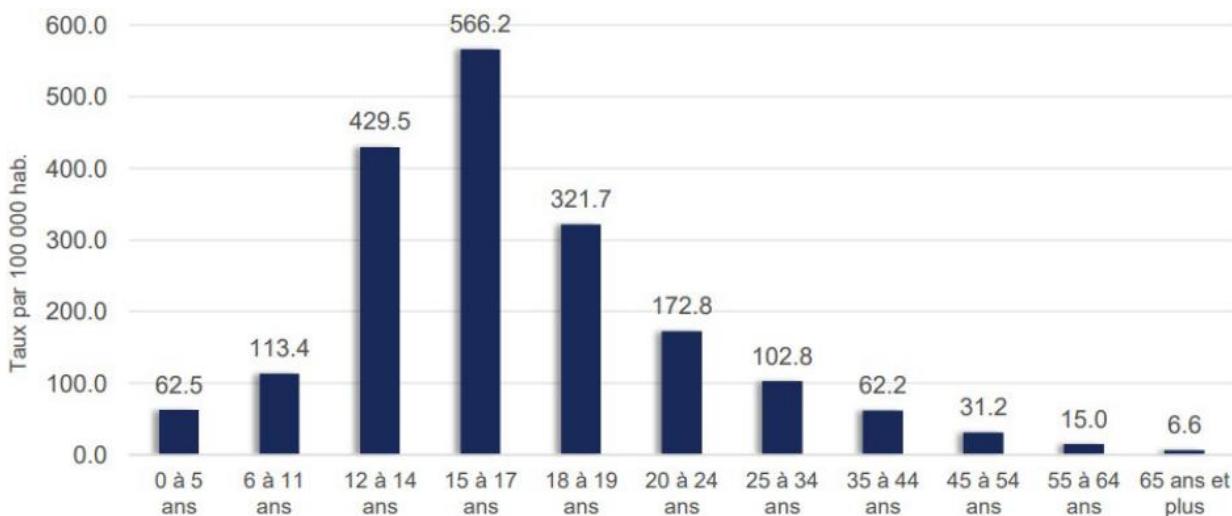
Ainsi, selon Statistique Québec, l'indicateur de violence conjugale se définit comme suit :

« Victimes d'infractions contre la personne déclarées par les services policiers et présumées avoir été commises par le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou ex-conjointe, l'ami ou amie intime ou l'ex-ami ou ex-amie intime au moment du crime. » (Gouvernement du Québec, 2025).

Plus précisément, la définition des relations analysées dans le présent rapport s'inscrit dans la catégorie élargie des « partenaires intimes actuels ou anciens » (cf. annexe 3 du présent rapport) définie par le ministère de la Sécurité publique du Québec (2024a). Ainsi, parmi toutes les femmes et filles victimes de crimes contre la personne recensées dont la relation avec l'agresseur a été enregistrée, 37 % ont été victimes de violences conjugales dans l'agglomération de Montréal, en 2022, soit plus d'une victime sur trois.

Toutefois, à des fins d'interprétation des données, il est important de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, nous ne sommes pas en mesure de distinguer les situations de récidive, ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

Graphique 12 : Taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) chez les victimes dont l'âge a été enregistré, par tranche d'âge, province de Québec, 2022p



Source : ministère de la Sécurité publique : Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022 (graphique 4, p. 25)

Malgré des données limitées à l'échelle de la province de Québec, une tendance marquante concernant les victimes mineures se dessine. Les crimes contre la personne, notamment les infractions sexuelles et les actes de menaces ou de violence, sont fréquemment perpétrés par des personnes faisant partie de l'entourage immédiat de la victime, ce qui peut rendre ces crimes plus difficiles à signaler ou à prévenir (ministère de la Sécurité publique, 2024a).

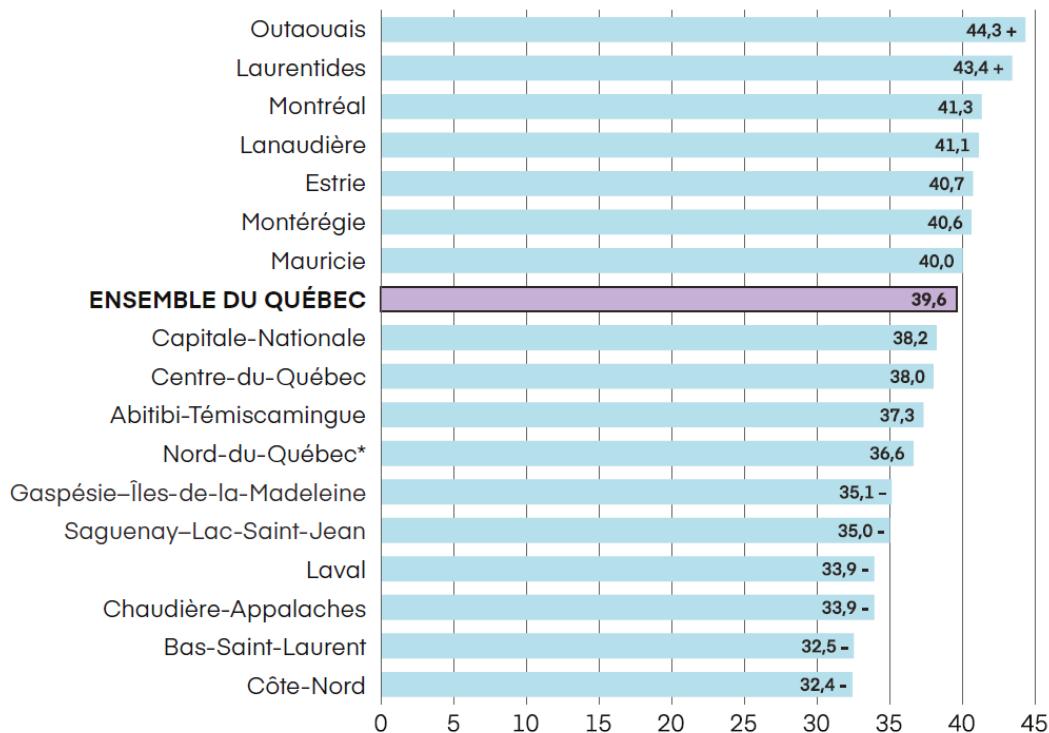
Plus précisément, à l'échelle provinciale, toutes tranches d'âge confondues, les agressions sexuelles impliquent dans 27 % des cas un partenaire intime actuel ou ancien de la victime, tandis que 21,2 % des auteurs présumés sont une connaissance de la victime. Nous observons une répartition semblable chez les victimes entre 12 et 17 ans dans l'agglomération de Montréal. Pour ce qui est des autres infractions à caractère sexuel, les auteurs présumés sont plus fréquemment un membre de la famille immédiate (20,8 %) ou une connaissance de la victime (18,9 %).

Pour rappel, l'agglomération de Montréal couvre le même territoire que la région administrative de Montréal. Menée par l'ISQ, l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes⁸

⁸ L'EVCPI est une enquête populationnelle menée par l'ISQ qui a pour objectif de « mesurer la victimisation associée à la violence entre partenaires intimes vécue au cours de la vie ainsi que la violence entre partenaires intimes subie au cours des 12 derniers mois par les femmes et les hommes de 18 ans et plus » (Gonzalez-Sicilia et al., 2023, p. 19).

permet de connaître la proportion de femmes et d'hommes dans la population adulte du Québec qui ont déclaré avoir fait face à ce type de violence (Conseil du statut de la femme, 2025).

Graphique 13 : Proportion de femmes de 18 ans et plus qui déclarent avoir subi au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, par région administrative, au Québec, entre 2021 et 2022



Source : Gonzalez-Sicilia et al., 2023

Ce graphique démontre que la région administrative de Montréal se situe au troisième rang parmi les régions du Québec quant à la proportion de femmes de 18 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie. En effet, 41,3 % des répondantes montréalaises rapportent avoir vécu une telle situation, ce qui témoigne d'un niveau de victimisation élevé comparativement à la moyenne provinciale (Conseil du statut de la femme, 2025).

-
- Sont considérés les actes de violence survenus pendant la relation intime ou après la fin de celle-ci. La collecte de données s'est déroulée du 29 avril 2021 au 27 mars 2022 auprès de 13 590 femmes et de 10 909 hommes.
 - La violence entre partenaires intimes est mesurée au moyen d'une « version validée, révisée et abrégée du Composite Abuse Scale (CAS) » (Gonzalez-Sicilia et al., 2023, p. 36), qui compte 16 énoncés se rapportant à des actes de violence psychologique (qui inclut la violence financière et le pouvoir coercitif), physique et sexuelle. « Afin de combler des besoins d'information et de brosser un portrait détaillé », cinq autres actes de violence ont été mesurés, lesquels concernent la violence psychologique ou ce qui est désigné comme de la « coercion sexuelle ou reproductive » (Gonzalez-Sicilia et al., 2023, p. 41).

Il convient toutefois de souligner que ce pourcentage diffère — et est plus élevé — que celui observé dans les données policières présentées précédemment. Cette divergence s'explique notamment par le fait que l'enquête prend en compte un spectre beaucoup plus large d'actes de violence, y compris la violence psychologique, qui n'est généralement pas codifiée dans les systèmes d'enregistrement des évènements criminels des services de police.

Par ailleurs, les cas de violence commis dans un contexte conjugal s'étendent au-delà de la relation conjugale. Les auteurs présumés peuvent également faire d'autres victimes lorsqu'un crime contre le partenaire intime actuel ou ancien est commis. En effet, selon les données policières recueillies par le ministère de la Sécurité publique à l'échelle de la province de Québec, environ un cas sur 20 (5,7 %) de violence commise dans un contexte conjugal compte une ou plusieurs autres victimes d'acte criminel (les « victimes indirectes ») outre le partenaire intime actuel ou ancien (les « victimes directes ») (ministère de la Sécurité publique, 2024b).

Selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique (2024b : graphique 10), à l'échelle de la province de Québec, les jeunes entre 12 et 17 ans sont les plus à risque d'être des victimes indirectes d'actes de violence dans un contexte conjugal, suivis de la tranche des 18 à 24 ans.

Cette exposition précoce à ces actes peut toucher les jeunes aussi bien lorsqu'ils en sont des victimes directes que lorsqu'ils sont témoins d'actes de violence dans leur milieu familial, notamment entre parents ou figures d'autorité.

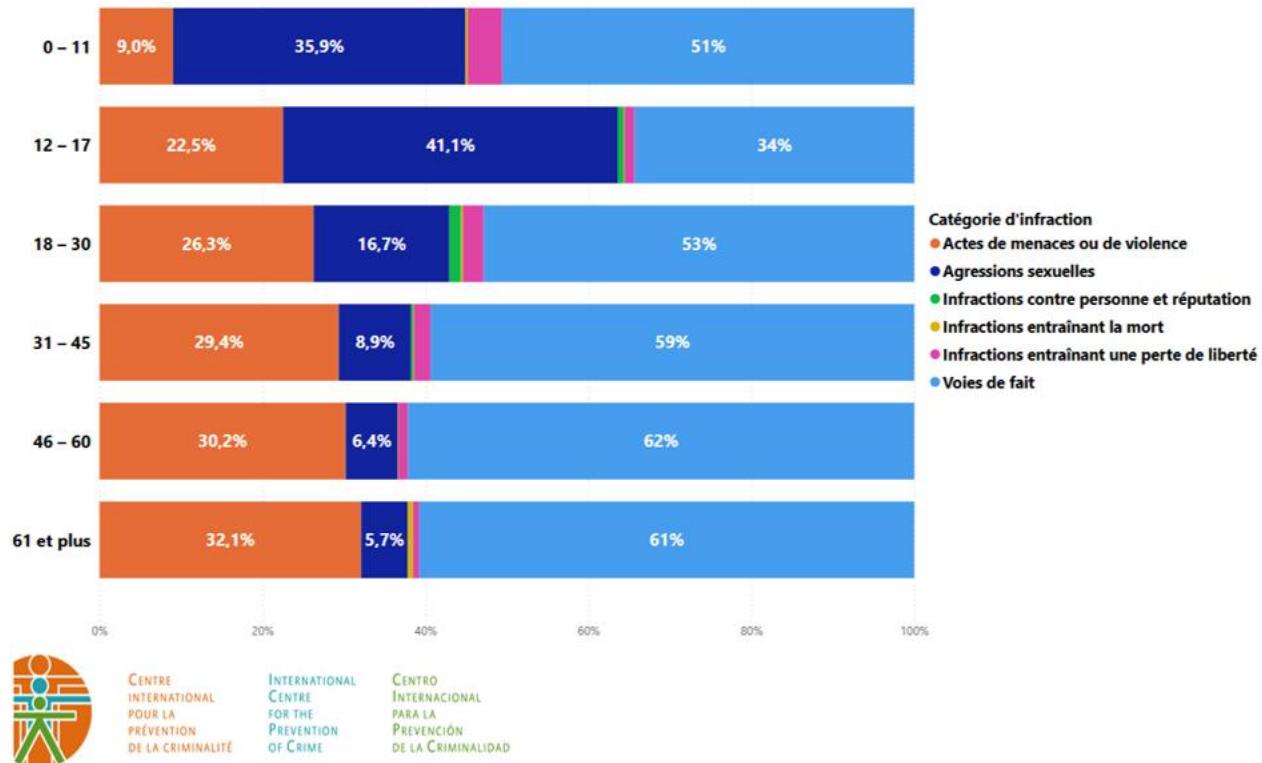
L'exposition des enfants et des adolescentes à des actes de violence conjugale est aujourd'hui reconnue comme une forme de victimisation indirecte, aux conséquences graves et durables sur leur bien-être, leur développement socioaffectif et leur sentiment de sécurité, autant dans les espaces de vie privés que dans l'espace public. Les enfants témoins de violence conjugale développent souvent des troubles anxieux, de la méfiance envers les figures d'autorité, un repli social et un sentiment d'insécurité chronique pouvant persister à l'âge adulte. Ces effets sont d'autant plus marqués si l'exposition à ces actes est répétée et que le contexte de violence demeure caché et difficile à percevoir, sans reconnaissance sociale ni soutien adapté (RAIV, 2022 ; Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G. et Robitaille, C., 2021).

Les jeunes affectés par les actes de violence conjugale sont également victimes d'infractions graves. À l'échelle de la province, ces jeunes sont les principales victimes d'autres infractions à caractère sexuel (70,6 %), d'infractions entraînant ou susceptibles d'entraîner la mort (62,5 %), d'agressions sexuelles (57,7 %) ainsi que d'enlèvement, de traite et de séquestration (55 %) (ministère de la Sécurité publique, 2024b).

Quant à l'analyse des victimes indirectes selon leur âge et la nature de leur relation avec l'auteur présumé, nous remarquons qu'en 2022, les jeunes ont surtout subi des actes d'agression de la part d'un auteur présumé faisant partie de leur famille. En effet, en ce qui concerne les actes de violence commis dans un contexte conjugal, près de 9 jeunes victimes indirectes sur 10 ont été la cible d'un membre de leur famille (89,5 %), principalement d'un parent ou d'un beau-parent (86,4 %). Peu de jeunes de moins de 18 ans ont

été victimes d'une personne qui n'est pas un parent (10,5 %) (ministère de la Sécurité publique, 2024b : graphique 14).

Graphique 14 : Types de crimes contre la personne commis sur des victimes de sexe féminin dont l'âge et le sexe ont été enregistrés, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

Traitement des données : Centre international pour la prévention de la criminalité

En analysant les types d'infractions selon l'âge, il apparaît que les jeunes filles entre 12 et 17 ans sont particulièrement touchées par les infractions sexuelles, qui représentent 41,1 % des crimes contre la personne enregistrés dans cette tranche d'âge. Les victimes entre 0 et 11 ans suivent, avec un pourcentage également élevé (35,9 %). À l'inverse, les voies de fait et les actes de menaces ou de violence deviennent plus fréquents à mesure que les victimes vieillissent, tandis que le pourcentage des infractions sexuelles tend à diminuer. Ces tendances sont semblables à celles de l'ensemble des victimes, tous sexes confondus, dans l'agglomération de Montréal, mais de manière bien moins marquée (CIPC, 2025).

En effet, avec plus d'un tiers des victimes recensées, le nombre de victimes d'infractions sexuelles de 17 ans et moins revêt un caractère préoccupant. Il est également inquiétant de constater que, lorsque l'agresseur est identifié dans ces tranches d'âge, dans près d'un cas sur deux (49,2 %) chez les 11 ans et moins, il s'agit de leurs parents ou tuteurs. Pour les 12 à 17 ans, les principaux agresseurs sont des connaissances dans plus d'un quart des cas (26 %).



Sommaire du portrait chiffré de la victimisation des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal

Taux de victimisation des femmes et des filles en 2022

- En 2022, les femmes et filles victimes de crimes contre la personne affichent un taux de 6,3 pour 1 000 habitants.
- Les secteurs avec les taux les plus élevés sont :
 - **Montréal-Est** (33 victimes de sexe féminin pour 1 000 habitants).
 - **Ville-Marie** (11,3 victimes de sexe féminin pour 1 000 habitants).
 - **Montréal-Nord** (9 victimes de sexe féminin pour 1 000 habitants).

Femmes et filles victimes de crimes contre la personne en 2022

- **Tendances générales** : augmentation de 20 % entre 2018 et 2022, après un recul entre 2019 et 2020 (-5,4 %), suivie d'une hausse (+16,7 %) entre 2020 et 2022.
 - Les 12 612 victimes de sexe féminin représentent 47,4 % de l'ensemble des victimes de l'agglomération de Montréal en 2022.
 - Les 18 à 30 ans représentent 34,9 % des victimes de sexe féminin, suivies des 31 à 45 ans qui représentent 29,6 % des victimes.
 - Forte augmentation de 40,2 % des victimes de sexe féminin de 61 ans et plus, de celles entre 46 et 60 ans (+30,1 %) et de celles de 12 à 17 ans (+24,4 %). Les autres victimes connaissent une augmentation modérée.
- **Catégories d'infractions dominantes** : les voies de fait touchent 55,4 % des femmes et des filles victimes de crimes contre la personne.
 - Toutes les catégories d'infractions sont en progression, notamment les voies de fait (+29,9 %).
 - Les femmes et les filles représentent 89,2 % des victimes d'agressions sexuelles, 83,9 % des victimes de contacts sexuels (infraction définie par le Code criminel comme s'appliquant spécifiquement aux mineurs) et 71 % des victimes de harcèlement criminel.
- **Lieux** : 59,7 % des crimes se produisent dans des espaces de vie privés, principalement dans des unités d'habitations (49 %).
 - L'arrondissement de Ville-Marie est celui dans lequel nous retrouvons le plus grand nombre de femmes et filles victimes de crimes contre la personne (1 181 victimes).
- **Particularités des femmes et des filles victimes, par tranches d'âge** :
 - De 0 à 11 ans : profil des victimes semblable à celui dans la tranche des 12 à 17 ans avec un pourcentage élevé d'infractions sexuelles (35,9 % des victimes de 11 ans et moins).
 - De 12 à 17 ans : plus grande proportion de victimes d'infractions sexuelles (41,1 % des victimes de cette tranche d'âge).
 - De 18 à 30 ans : grande proportion de victimes de voies de fait et d'actes de menaces et de violences.
 - De 31 à 45 ans : grande proportion de victimes de voies de fait et d'actes de menaces et de violences.

- De 46 à 60 ans : plus grande proportion de victimes de voies de fait (62 % des victimes de cette tranche d'âge).
- 61 ans et plus : plus grande proportion de victimes d'actes de menaces ou de violence (32,1 % des victimes de cette tranche d'âge).
- **Liens avec l'agresseur :**
 - Part dominante des femmes et des filles victimes de personnes étrangères (18 %) ou de leur conjoint (13 %).
 - 37 % des femmes et filles sont victimes de partenaires intimes actuels ou anciens et, par extension, de violences conjugales.

CONSTATS, PISTES DE SOLUTION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport met en lumière une augmentation préoccupante de la victimisation des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022, plus spécifiquement des victimes de voies de fait. Le territoire de l'agglomération de Montréal présente des disparités géographiques importantes, certaines zones étant plus touchées que d'autres, avec des taux de victimisation féminine plus élevés dans certains arrondissements, comme Montréal-Est, Ville-Marie ou Montréal-Nord, caractérisés par la conjonction de facteurs de précarité socioéconomique, une densité résidentielle élevée et une accessibilité inégale aux ressources communautaires de soutien.

Parallèlement, nous observons une variation marquée des formes de victimisation en fonction de l'âge et du sexe. En effet, chaque tranche d'âge et chaque sexe a ses données propres et ces variations peuvent également être attribuées à des différences dans les comportements sociaux ou dans les stratégies policières locales, ainsi qu'aux ressources communautaires disponibles pour prévenir les infractions ou y répondre. Les situations de victimisation sont en forte progression chez les jeunes filles entre 0 et 11 ans, chez les adolescentes entre 12 et 17 ans, ainsi que chez les femmes de 61 ans et plus.

Cette victimisation touche en particulier les jeunes femmes, et s'inscrit majoritairement dans des contextes d'intimité ou de proximité relationnelle. Dans un grand nombre de cas, nous observons un lien entre la victime et l'agresseur, avec un pourcentage élevé de crimes commis par des personnes connues, notamment des conjoints, ex-conjoints ou connaissances de la victime, ce qui complexifie les mécanismes de signalement et de protection. Ces violences s'exercent majoritairement dans les espaces de vie privés. Cette prédominance illustre la persistance des situations de violence conjugale et intrafamiliale.

Nous observons également des actes de violence dans les espaces publics ouverts, notamment les rues, les parcs et les zones de transit, ce qui interpelle sur l'aménagement des villes, la mobilité en toute sécurité et la manière dont les femmes se réapproprient les espaces urbains.

En conclusion, le CIPC propose des recommandations visant à répondre aux enjeux observés dans le présent rapport. À partir des constats relevés, il devient possible de mettre en place des mesures de prévention adéquates pour renforcer la sécurité et le bien-être des femmes et des filles dans l'agglomération de Montréal.

L'arrimage des efforts, l'élaboration de solutions conjointes et la collaboration entre les acteurs du milieu sont essentiels pour parvenir à des changements durables. L'agglomération de Montréal dispose déjà d'une collaboration intersectorielle et de mécanismes de concertation bien établis. Toutefois, ces efforts pourraient être optimisés dans le but d'obtenir des milieux de vie plus sûrs et positifs pour les résidents. En consolidant la synergie entre les diverses parties prenantes, la municipalité sera en mesure de tisser un filet de sécurité robuste et de contribuer à la protection et à l'épanouissement de sa population.

Le renforcement de ces principes fondamentaux, déjà présents dans l'agglomération de Montréal, contribuera à la mise en œuvre efficace des recommandations formulées dans le présent rapport. Cette

approche favorisera une transformation positive et durable dans laquelle chaque personne, quels que soient son âge, son sexe et sa situation, contribuera à la création de milieux de vie sécuritaires.

À la lumière de ces constats, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin de renforcer les actions de prévention, d'intervention et de planification territoriale prenant en compte le genre.

1. Renforcer la prévention des actes de violence dans les milieux de vie privés

- Soutenir les campagnes de sensibilisation à la violence conjugale et familiale.
- Accroître le financement et la visibilité des ressources d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes, notamment dans les arrondissements à forte précarité sociale.

2. Aménager des espaces publics plus sécuritaires et inclusifs

- Intégrer une perspective genrée dans l'aménagement des parcs, du mobilier urbain, de l'éclairage et des axes de transport collectif.
- Développer des audits de sécurité participatifs avec des femmes résidentes afin d'identifier les zones d'insécurité et les priorités d'intervention.

3. Soutenir les jeunes filles et adolescentes exposées à des actes de violence sexuelle

- Améliorer les services de soutien psychologique et d'accompagnement des jeunes victimes et des auteurs présumés d'infractions sexuelles et d'actes de violence conjugale grâce à des programmes de sensibilisation aux violences de nature sexuelle, entre autres au moyen d'ateliers de formation sur la gestion des conflits, de mesures de prévention de la violence conjugale et d'activités de sensibilisation au consentement dès l'école secondaire, en adoptant une approche interdisciplinaire en collaboration avec des travailleurs sociaux, psychologues et éducateurs spécialisés.
- Renforcer les programmes de prévention dans les milieux scolaires, parascolaires et numériques, comprenant l'éducation à la sexualité, à la reconnaissance des situations de violence et au consentement.
- Déployer des campagnes ciblées sur les enjeux de violence sexuelle en ligne (leurre, cyberintimidation, partage non consensuel d'images).

4. Territorialiser les interventions selon les besoins des arrondissements

- Prioriser les arrondissements à haut taux de victimisation dans les plans d'action municipaux en matière de sécurité urbaine.
- Favoriser la mise en place de tables de concertation locales réunissant les services policiers, les intervenants communautaires et les élus afin de concevoir collectivement des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire.

5. Améliorer la collecte et l'analyse des données prenant en compte le genre

- Encourager une meilleure documentation des circonstances des infractions (lien entre victime et agresseur, contexte, lieu) dans les bases de données policières.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de la santé publique du Canada. (2024). *Associations entre les expériences négatives liées à la COVID 19 et les symptômes d'anxiété et de dépression : étude fondée sur un échantillon national canadien représentatif. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada.* 2024; 44 (2) : 60-70.
<https://doi.org/10.24095/hpcdp.44.2.03f>

Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G. et Robitaille, C. (2021). Exposition à la violence conjugale : des relations affectées, d'autres victimisations liées et des stratégies vers l'émancipation. Fiche-synthèse Recherche, Québec : RAIV.
<https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/FicheAlvarezLizotteVC.pdf>

Beaulieu, M., Carbonneau, H., Rondeau-Leclaire, A., avec la collaboration de Marcoux, L., Hébert, M. & Crevier, M. (2022). *Maltraitance psychologique et maltraitance matérielle et financière envers les personnes âînées ayant des incapacités.* Rapport de recherche partenariale entre la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âînées et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS remis à l'OPHQ. Sherbrooke. 148 p.
https://maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2022/02/Beaulieu_Rp-OPHQ_janvier2022.pdf

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), ville de Montréal, ville de Bordeaux, ville de Liège. (2007). Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution — Manuel pratique pour l'action locale. Montréal. Centre international pour la prévention de la criminalité.

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2011). Rapport d'évaluation du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) réalisé pour le compte de l'arrondissement de Ville-Marie.
<https://numerique.bang.qc.ca/patrimoine/details/52327/2505375>

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2022). *Rapport sur la criminalité dans l'agglomération de Montréal.*
<https://cipc-icpc.org/rapport/le-cipc-publie-le-premier-rapport-sur-la-criminalite-dans-lagglomeration-de-montreal/>

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal.*
https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-VCSJ_2023.pdf

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2025). *Portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal de 2018 à 2022.*

Comelli, C. (2013). Quelle incidence du genre sur la vie nocturne des étudiants bordelais ? In Y. Raibaud & K. Marius (Éds.), *Genre et Construction de la Géographie* (p. 109-125). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
<https://doi.org/10.4000/books.msha.4756>

Conseil du statut de la femme (2025). *Portrait des Québécoises. Édition 2024 — Violence.*
<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoise-edition-violence.pdf>

Déchaux J-H & Le Pape M-C. (2021). *Sociologie de la famille* (3^e éd.). La Découverte.
<https://doi.org/10.4000/lectures.54978>

Di Méo G. (1991). De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe. L'Espace géographique, n° 4, pages 359 à 373.

Éducaloi. (2025). *Qu'est-ce que la violence conjugale ?* Éducaloi.
<https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>

Glowacz F. & Born M. (2017). *Psychologie de la délinquance* (4^e éd.). De Boeck Supérieur.

Gouvernement du Canada, S. C. (8 septembre 2020). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).
https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302

Gouvernement du Canada, S. C. (2021). Enquête sociale générale — Sécurité des Canadiens (ESG).
https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504

Gouvernement du Québec (2025). Statistique Québec — Violence en contexte conjugal.
<https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>

Hoodstock et al. (2023). *La justice sociale à Montréal-Nord : Comprendre les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes résidentes nord-montréalaises*. Montréal-Nord.
<https://lepole.ca/wp-content/uploads/2024/05/V4-janvier-2024-Rapport-La-justice-sociale-a-Montreal-Nord-1.pdf>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). *Facteurs de risque.*
<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/facteurs-de-risque>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). *Maltraitance envers les personnes aînées.*
<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/maltraitance-envers-les-personnes-ainees>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023). *Indice de défavorisation matérielle et sociale*.
<https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024). *Ampleur des agressions sexuelles chez les enfants et les jeunes*.
<https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025). *Approche de prévention de la violence*.
<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/approche-de-prevention-de-la-violence>

Lapalud, P., & Blache, C. (2019). Le genre la nuit. Espace sensible. *L'Observatoire*, 53(1), 25-28.
<https://doi.org/10.3917/lobs.053.0025>

Le Bigot, E. (2022). *Pratiques de femmes dans les espaces publics : représentations, stratégies corporelles et inégalités sociales. Une comparaison entre Caen, Rouen et Portsmouth*. Géographie. Université de Caen Normandie, 2022. Français.
<https://normandie-univ.hal.science/tel-04074174v1>

Le Goff, T. (2011). Peurs et victimisations des personnes âgées. Au-delà des discours, quelle réalité chiffrée ? *Gérontologie et société*, 34/136(1), 175-188.
<https://doi.org/10.3917/gs.136.0175>

Maillé-Abxgi, S. (2023). *Ville des femmes : L'influence des marches exploratoires dans l'appropriation des espaces publics* (p. 87) [Thèse]. Université de Montréal.
<https://umontreal.scholaris.ca/bitstreams/7bb05c74-ee5d-45f5-9d1e-a078f69da904/download>

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2025). Occupation du territoire.
<https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/montreal/portrait-regional/occupation-du-territoire>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022 – 2027. Gouvernement du Québec.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-830-44W.pdf>

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2021). *Données policières de la déclaration uniforme de la criminalité 2.2*.

Ministère de la Sécurité publique (2024). Criminalité au Québec — Principales tendances 2022, Québec, 73p. 124

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats_criminalite_principales_tendances_2022.pdf

Ministère de la Sécurité publique (2024a). Criminalité au Québec — Infractions sexuelles en 2022, Québec, 50p.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2022.pdf

Ministère de la Sécurité publique (2024b). Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022, Québec, 61 p.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2022.pdf

OMS (2024). *Maltraitance des personnes âgées*.

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abuse-of-older-people>

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval (586 p.).

Pallanca, D. (2018). #MoiAussi : Le mouvement qui a tout changé.

<https://fpcsn.qc.ca/2018/12/19/moiaussi-le-mouvement-qui-a-tout-change/>

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*.

<https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36423-fra.pdf>

RAIV. (2022). L'exposition à la violence conjugale. Fiche-synthèse.

https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/fiche-30_exposition-enfants-violence-conjugale_0.pdf

Riom, L., Hummel, C., Kimber, L. & Burton-Jeangros, C. (2015). « Plus on est vieux, plus on se protège » : Le sentiment de sécurité chez les personnes âgées. *Retraite et société*, 71(2), 57-74.

<https://doi.org/10.3917/rs.071.0057>

Secrétariat à la condition féminine (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale : Édition 2024 — Montréal (Région 06)*. Gouvernement du Québec.

<https://Québec.ca/gouvernement/ministères-et-organismes/secretariat-condition-feminine>

Statistique Canada. (2021). *Données du recensement de la population 2021*.

Statistique Canada. (2022). *Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021* [Jeu de données].

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?r=1&Lang=F&dguid=2021A00052475017&TOPIC=1>

Ville de Montréal (2025). *Pour une mobilité active, collective, sécuritaire et durable dans Ville-Marie.*

<https://montreal.ca/articles/pour-une-mobilite-active-collective-securitaire-et-durable-dans-ville-marie-44496>



ANNEXES

Annexe 1 : Infractions liées aux catégories des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété

Notons que la liste suivante ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les infractions codées dans le Programme DUC.

Crimes contre la personne

Infractions pouvant entraîner la mort	Cette catégorie comprend les meurtres, les homicides involontaires, la négligence criminelle entraînant la mort, les tentatives de meurtre, les conspirations pour meurtre, etc.
Infractions sexuelles	Cette catégorie comprend les agressions sexuelles, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, le voyeurisme, la distribution non consensuelle d'images intimes, la bestialité, la corruption d'enfant, leurre au moyen d'un ordinateur, fournir de la pornographie à un mineur, etc.
Voies de fait	Cette catégorie comprend les voies de fait, les voies de fait graves, les agressions armées et l'infliction de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu, l'usage d'une arme à feu, le braquage d'une arme à feu, les voies de fait contre un policier, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions, les pièges susceptibles de blesser, etc.
Infractions entraînant une perte de liberté	Cette catégorie comprend les enlèvements, la séquestration, la prise d'otage, la traite de personne, etc.
Actes de menace ou de violence	Cette catégorie comprend le vol qualifié sur une personne, dans un commerce, dans une institution financière, dans un véhicule, d'un sac à main, d'une arme à feu, etc., l'extorsion, le harcèlement criminel, les communications indécentes ou harassantes, la profération de menaces, l'intimidation, les autres crimes violents, etc.

Proxénétisme et obtention de services sexuels	Cette catégorie comprend l'obtention de services sexuels contre rétribution, l'avantage matériel provenant de services sexuels, le proxénétisme et la publicité de services sexuels.
---	--

Crimes contre la propriété

Incendies criminels	Cette catégorie comprend les incendies criminels de bien immobilier, de véhicule et d'autres biens.
Introductions par effraction	Cette catégorie comprend les introductions par effraction dans une résidence privée, dans un camp, chalet, roulotte, dans un établissement commercial, le vol d'arme à feu dans un véhicule, etc.
Vols et recels	Cette catégorie comprend les vols (de biens, de sac à main, à l'étalage, de bicyclette, de véhicules, etc.) et les recels.
Fraudes	Cette catégorie comprend les fraudes (par carte de service, par chèque, par guichet automatique), l'obtention de gîte ou de nourriture sans payer, l'obtention frauduleuse de transport, le changement d'étiquette (prix), la fraude à l'identité, le marketing de masse, les fausses réclamations au gouvernement, les valeurs mobilières et les instruments financiers, les fausses réclamations d'assurance, le clonage de cartes de service, le vol d'identité, etc.
Méfaits	Cette catégorie comprend les dommages matériels, les graffitis, les méfaits sur un véhicule, les méfaits sur un monument commémoratif, sur un bien culturel, etc.

Infractions criminelles reliées aux drogues et aux autres substances

Possession	Cette catégorie comprend la possession d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Trafic	Cette catégorie comprend le trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.

Possession aux fins de trafic	Cette catégorie comprend la possession aux fins de trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Importation et exportation	Cette catégorie comprend l'importation et l'exportation d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Production	Cette catégorie comprend la production d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Fraudes médicales	Cette catégorie comprend les visites multiples, les fausses ordonnances et la supposition de personnes.
Autres	Cette catégorie comprend toute autre infraction à la loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).
Loi sur le cannabis	Cette catégorie comprend la possession, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation et la production de cannabis.

Infractions aux lois provinciales

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA)	Cette catégorie comprend la vente sans permis, la vente après les heures, les bouteilles non timbrées et les boissons avec alcool non acheté à la SAQ.
Autres lois provinciales	Cette catégorie comprend la loi sur les valeurs immobilières, sur les explosifs, les règlements sur le camionnage, les taxis, les autobus ainsi que la loi sur la santé publique, la sécurité privée et le tabac.

Annexe 2 : Lexique

Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par
----------------------	---

	<p>manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, en ayant recours à la force ou à la contrainte ou au moyen de menaces implicites ou explicites. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Souvent obtenues par la menace, la force, la fraude ou l'autorité de l'agresseur, les agressions sexuelles se présentent sous des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), y compris sous forme de harcèlement sexuel ou de voyeurisme (SPVM, 2021).</p>
Agression armée :	<p>Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; • Inflige des lésions corporelles au plaignant ; • Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : <ol style="list-style-type: none"> a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction, c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.

Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
Méfaits :	Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ; c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.

Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	<p>Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).</p>
Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Elles font souvent l'usage de la menace, de la force, de la fraude, ou de l'exercice d'autorité de la part de l'agresseur, pouvant prendre des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), du harcèlement sexuel ou du voyeurisme (SPVM, 2021).
Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur

	<p>déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; b) Inflige des lésions corporelles au plaignant ; c) Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : <ul style="list-style-type: none"> a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction, c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.
Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.

Méfaits :	Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ; c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).
Vol d'identité :	Commet une infraction quiconque obtient ou a en sa possession des renseignements identificateurs sur une autre personne dans l'intention de les utiliser pour commettre un

	acte criminel dont l'un des éléments constitutifs est la fraude, la supercherie ou le mensonge.
--	---

Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé

Autre relation	Cette catégorie inclut : Ami ; Autre relation intime ; Relation inverse d'autorité ; Symbole d'autorité
Autres membres de la famille	Cette catégorie inclut : Beau-fils/Belle-fille ; Beau-père/Belle-mère ; Parent éloigné
Connaissance	Cette catégorie inclut : Colocataire ; Connaissance ; Voisin(e).
Étranger	Cette catégorie inclut : Étranger (la victime déclare ne pas connaître son agresseur)
Famille immédiate	Cette catégorie inclut : Enfant ; Famille immédiate ; Parent/Tuteur.
Inconnu	Cette catégorie inclut : Inconnu (n'a pas pu être établie par la police)
Partenaires intimes actuels ou anciens	Cette catégorie inclut : Ami intime ; Conjoint ; Ex-ami intime ; Ex-conjoint
Relation d'affaires ou criminelle	Relation criminelle ; Relation d'affaires

Annexe 4 : L'approche par espace de vie

Espace privé	Résidences (unités d'habitation, maisons unifamiliales), camps, chalets, roulettes, maison de retraite, garages contigus, isolés, remises, remises d'appartement et toutes les catégories dont le premier mot commence résidence, sauf « résidence commerciale »).
Milieu scolaire	Écoles (activités surveillées et non surveillées).
Espace public (fermé)	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux ou abritant une société, industries, entrepôts, édifices à bureaux, bureau des douanes, endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs. • Commerce de détail et de service (restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires automobiles, centres commerciaux, clubs, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d'inspection des véhicules, magasins, marchés d'alimentation, épiceries). • Lieux publics (établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, arénas, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques,

	<p>établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics autres comme des bibliothèques, centres d'accueil, hôtels de ville, musées, etc., cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissements correctionnels (prisons, foyers et maison de transition). • Résidences commerciales (gîtes, centres de villégiature, chambres d'hôtel et motel) • Refuge pour itinérants et foyers (pour sans-abri)
Espace public (ouvert)	<ul style="list-style-type: none"> • Voies publiques, rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain, et autres. • Transport en commun (métro, véhicules, installations de transport public, autobus STM, abribus, trains). • Parcs, plans d'eau. • Chantiers de construction (construction sur propriété, site de construction)
Autres	Marché public, territoire du SPVM, voie ferrée, cabine téléphonique, fourrière et port de Montréal — Postes de police — Véhicules routiers ou remorques (lors de vols dans un véhicule) — Propriétés privées — inconnues

Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

D'une part, il est possible qu'un service de police attribue jusqu'à quatre codes d'événement à chaque affaire transmise. Toutefois, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée dans les statistiques, en général l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (gouvernement du Canada, 2020). Par exemple, dans une situation impliquant une introduction par effraction dans un domicile, des voies de fait, des menaces armées et un vol de véhicule, seule l'infraction relative aux voies de fait (soit la plus grave des quatre) sera prise en compte. En outre, si l'affaire concerne plus d'une victime, un événement sera enregistré pour chacune d'entre elles. Toutefois, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par événement, même lorsqu'il y a plusieurs plaignants (Ouimet, 2015).

D'autre part, les pourcentages relatifs aux victimes et aux auteurs présumés inconnus proviennent souvent d'informations déclarées par les services de police, qui n'ont pas identifié précisément les personnes mises en cause ni précisé le genre et/ou l'âge de celles-ci. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limitation importante pour l'analyse des données portant sur la criminalité. Aussi, il est nécessaire de tenir compte du fait que certaines données sont imprécises et parcellaires, puisqu'elles comportent des variables parfois inconnues, tels l'âge et le genre de

l'auteur présumé et/ou de la victime. C'est le cas notamment des affaires non résolues jusqu'à présent et des crimes rarement portés à l'attention des autorités, comme les crimes « sans victime », entre autres la prostitution, la vente de drogues, les jeux et les paris. Ici, on ne peut parler de victime, puisqu'un acteur propose un bien ou un service et l'autre l'achète (Ouimet, 2015).

Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitatives

Il est important de tenir compte de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police et dont le nombre est élevé (Perreault, 2015). La comparaison des statistiques sur la criminalité déclarée aux autorités et des données portant sur les infractions démontre qu'une part importante d'affaires criminelles ne sont jamais signalées à la police (Gouvernement du Canada, 2021). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs que les personnes invoquent le plus souvent sont l'impossibilité d'être dédommagée, le manque de confiance envers les services de police et l'appareil judiciaire, la crainte de ne pas être crue et, par conséquent, d'être victimisée à nouveau, ainsi que la peur des représailles ou le désir de se venger par soi-même. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait qu'une victime est beaucoup plus portée à dénoncer une personne qu'elle ne connaît pas ou une connaissance plutôt qu'un membre de sa famille. Ainsi, il est important de prendre en considération les relations entre les victimes et les auteurs présumés lorsqu'elles sont connues. Par conséquent, les données représentent davantage un état des activités des services de police qu'une mesure réelle de la criminalité. Malgré cela, elles sont un indicateur fiable de l'état de la criminalité et de son évolution sur un territoire donné. Dans ce contexte, l'analyse chiffrée présentée ne renvoie pas à l'ensemble des crimes commis et subis dans l'agglomération de Montréal, mais plutôt aux événements qui ont fait l'objet d'un signalement aux services de police, pour la plupart d'un rapport du SPVM.

Les infractions déclarées par les services de police à l'échelle canadienne concernant la cybercriminalité sont comprises comme « toute infraction relevant du Code criminel du Canada dans laquelle la technologie de l'information et des communications (TIC) est l'objet du crime, ou dans laquelle la TIC est nécessaire à la perpétration de l'infraction et en fait partie intégrante ». Certaines règles et nuances sont à connaître concernant cette définition et la codification du dossier. Dans l'immédiat, retenons que les indicateurs de cybercriminalité permettent uniquement de déterminer si des TIC ont été utilisées dans le cadre d'une infraction au Code criminel ou si ceux-ci étaient nécessaires pour commettre l'infraction (ou s'ils en faisaient partie intégrante).

De plus, nous devons tenir compte de l'influence des mouvements sociaux qui ont généralement une incidence sur le nombre de déclarations des crimes aux autorités. Par exemple, le lancement de campagnes d'information sur les agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes rapportées à la police. Particulièrement, le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a pris de l'ampleur à l'automne 2017, semble avoir influencé le nombre de signalements d'infractions sexuelles depuis cette période (Pallanca, 2018).

La pandémie de COVID-19 a également eu un effet sur la population, sur ses vulnérabilités ainsi que sur les infractions commises et subies dans l'agglomération de Montréal. Toutefois, nous n'avons pas remarqué de

répercussions importantes sur les données policières consignées en 2020 et 2021. Un manque de recul nous empêche pour l'instant de formuler des conclusions définitives. Nous devrons étudier plus en profondeur les répercussions sur les citoyens de la ville au moyen de mécanismes de consultation et de discussion.

Toutefois, à des fins d'interprétation de ces données, il est important de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) ne nous permet pas de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes. Ce même impératif de protection de la vie privée explique pourquoi les codes d'événements par types de crimes tirés de la DUC qui sont inférieurs à cinq ne sont pas illustrés dans les graphiques, les tableaux et les figures. En effet, la publication de totaux trop peu élevés pourrait permettre d'identifier des personnes impliquées.

Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières.

Une première révision est effectuée afin de s'assurer que les données reçues sont classées dans le bon ordre. Une fois cette étape accomplie, nous poursuivons en effectuant les croisements pertinents entre les données qui nous intéressent. Ensuite, nous procédons à la création et à la définition des catégories respectives nécessaires à notre analyse. Entre autres, nous définissons les tranches d'âge étudiées et nous attribuons des valeurs en fonction du genre, du lieu du crime et du quartier concerné. Une fois ces opérations terminées, il nous est possible d'explorer et de cartographier les données sous la forme de figures, de tableaux, de cartes et d'outils interactifs de visualisation. Les principaux outils que nous utilisons pour traiter les données sont variés, et comprennent, sans s'y limiter, Excel, Power BI, QGIS et Python.